

**Yvelines,
partenaires du
développement**



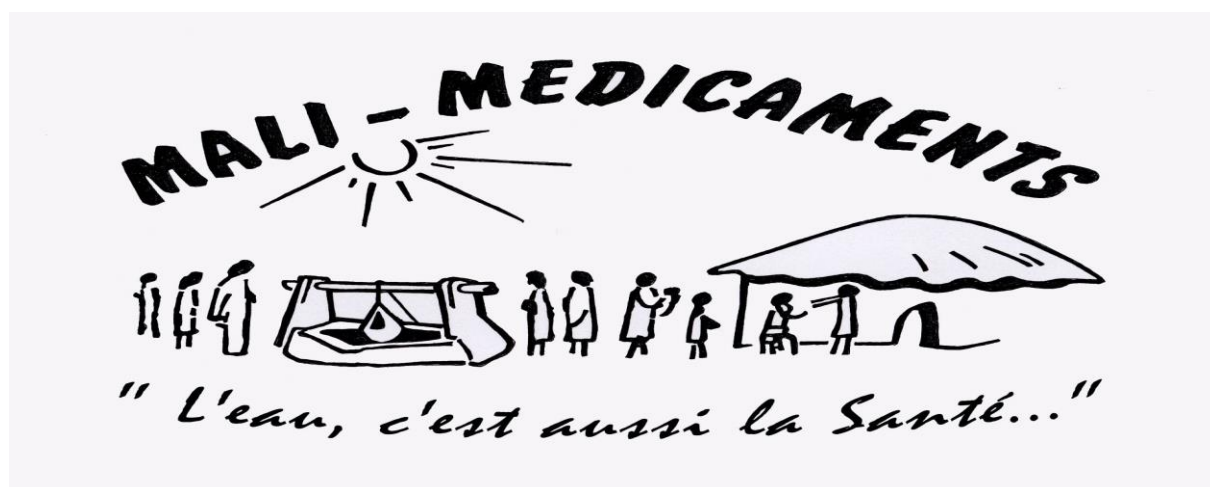
**APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

*

Règlement adopté par le Conseil général des Yvelines le 4 mars 2011

**FORMULAIRE POUR LA DEMANDE
D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Déposé par



MADAME Claire Rottier, Présidente
16 rue du Palais, 78490 Montfort l'Amaury

Nom des chefs de projet faisant l'objet de la demande de subvention	:	Monsieur Dominique Verrien, Vice-Président
Téléphone	:	01 30 41 09 27 – 06 17 10 44 68
E-mail	:	Dominique.verrien@wanadoo.fr
Nom des chefs de projet faisant l'objet de la demande de subvention	:	Monsieur Jean-Claude Beuf, Secrétaire
Téléphone	:	01 34 83 53 01 – 06 12 03 32 29
E-mail	:	jc.beuf@wanadoo.fr

Site : www.mali-medicaments.org (réactualisé et restructuré)

Dossier transmis le **20/01/2017**

Formulaire à renvoyer par courrier à :

Monsieur le Président
 Mission coopération internationale
 Département des Yvelines
 Hôtel du département
 2 place André Mignot
 78000 VERSAILLES

SOMMAIRE

Fiche de synthèse du programme	4
Circuit et durée d’instruction de votre dossier.....	7
PARTIE A : Renseignements administratifs	8
A1- Associations.....	9
A2- Communes et groupements.....	
B1- Présentation synthétique.....	15
B2- Calendrier de mise en œuvre.....	30
B3- Répartition des responsabilités entre partenaires.....	31
B4- Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale.....	34
B5- Objectifs du millénaire pour le développement.....	42
PARTIE C : Budget prévisionnel du programme	47
C1- Mode d’emploi de l’outil budgétaire sous Excel.....	48
C2- Tableau des valorisations.....	49
PARTIE D : Sensibilisation locale au développement	51
D1- Votre communication et vos activités en Yvelines.....	51
D2- Action spécifique de sensibilisation au développement.....	53
PARTIE E : Signatures.....	56
E1- Engagement du demandeur	57
E2- Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale.....	59
E3- Liste des pièces annexes à fournir.....	61
PARTIE F : Annexes	63
F1- Recommandations à suivre pour la communication	64
F2- Notice d’information – Obligations légales.....	67
F3- Modèle de convention triennale	69

Nom de l'organisation



Titre du programme

« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dans certains villages du Mali. »

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Localisation du programme

Villages des communes du cercle de Koro, notamment Pel-Maoudé, région de Mopti au Mali

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Nombre de bénéficiaires directs

D'un côté 3500 à 4000 habitants (Dogon, peul, Mossi) avec leur cheptel, et de l'autre plus spécifiquement 429 écoliers venant des 3 villages concernés, le personnel scolaire et une trentaine de villageois dont les habitations sont voisines de l'école.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Objectifs

➤ **« De l'eau de qualité... »**

O1 à O5 : Puisage d'une eau de qualité - à proximité du lieu de vie - en quantité, simultanément par au moins 6 personnes - Pas de maintenance - utilisation garantie à 100% du potentiel quel que soit le moment de cette utilisation ; O6 : Séparation entre l'approvisionnement en eau à destination humaine et l'abreuvement du cheptel ; O7 : Sécurisation de l'accès au puits proprement dit pour éviter les accidents tant humains qu'au niveau des bêtes ; O8 : Assurance dans le temps de la meilleure salubrité possible du lieu de puisage ; O9 : Bonne appropriation et respect de ce lieu de vie, propriété de tous.

➤ **« ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires. »**

O10 : Pouvoir satisfaire ses besoins naturels dans un lieu adéquat pendant le temps scolaire ; O11 : Pas de matières fécales polluantes et contaminant le biotope local, les eaux de ruissellement voire à terme les eaux d'infiltration ; O12 : Respect de l'intimité, ne plus se retenir de longues heures notamment pour les jeunes filles afin de pouvoir se soustraire aux regards et convoitises ; O13 : Une meilleure assiduité et donc un suivi scolaire renforcé par la

disparition de cette source de discontinuité dans le déroulement de la journée d'école; O14 : Créer un sentiment de tranquillité voire de sécurité notamment pour les adolescentes ; O15 : Valoriser les déchets organiques ; O16 : Eduquer les enfants aux règles d'hygiène.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Résultats attendus

❖ « De l'eau de qualité... »

R1 à R5 : un corps de puits de grand diamètre bétonné de la surface à la nappe de captage avec la meilleure pression d'eau possible – hauteur d'eau suffisante au captage quotidien - deux portiques permettant d'accrocher les poulies propriété de l'utilisateur, aux queues de cochon fixées sur les traverses - un enclos réservé aux humains pour le puisage et un abreuvoir indépendant pour le bétail - captage des eaux 'perdues' pour celui-ci - obturation et sécurisation du site par des couvercles;
R6 : sensibilisation et formation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation.

❖ « ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires.

R7 à R9 + R11 : un bloc sanitaire de 4 latrines implanté à proximité de l'école avec collecte des déjections - transformation des matières fécales en engrais pour utilisation en agriculture locale ; R10 : cabines sanitaires closes ; R12 : bonne utilisation des latrines - appropriation des fonctionnalités.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Activités à mener

✚ « De l'eau de qualité... »

A1 à A5 : Creusement, busage sur 15 cm d'épaisseur, ferrailage du puits proprement dit - construction d'une margelle - pose des portiques - réalisation de l'enclos sur dalle cimentée, pose des portillons - maçonnerie de l'abreuvoir- à l'intérieur, création d'une pente vers l'extérieur de l'enclos avec en périphérie création d'une rigole recueillant les eaux avec évacuation au niveau du dit abreuvoir - pose des couvercles ; A6 : encadrement et prestation de formation assurés par un de nos correspondants locaux.

✚ « ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires. »

A7 à A11 : création de latrines sèches - 4 blocs sanitaires fermés par des portes avec installation d'un collecteur avec transformation naturelle des matières fécales en engrais suivant le principe de la fosse septique - exploitation agricole ; A12 : dispense d'une sensibilisation et d'un enseignement à une bonne hygiène personnelle.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Nature et date de l'activité spécifique en Yvelines

Exposition, animations, projection du film « Faro, reine des eaux » à la bibliothèque Florian de Rambouillet semaine 37 (*samedi 21 septembre 2013 à 15h00 temps fort, présence des officiels*) en ouverture de la phase préliminaire des 5^{ème} Assises des Yvelines (*sous réserve de concrétisation*)

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie D2)

Budget prévisionnel triennal du programme (en euros)

(Veuillez reprendre les chiffres du fichier Excel, onglet « Tableau dossier »)

	2013	2014	2015	TOTAL
DEPENSES				
Investissement	12 754	15 614	16 314	44 682
Accompagnement technique				
Sensibilisation au développement				
Dépenses non éligibles				
TOTAL	12 754	15 614	16 314	44 682
RECETTES				
Contribution de votre organisation	10 631.8	13 000	9 879.7	33 511.5
Contribution de votre partenaire local	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	
Partenaires en France				
<i>Dont CG78-Investissement</i>	<i>4 468.2</i>	<i>4 468.2</i>	<i>2 234.1</i>	<i>11 170.5</i>
<i>Dont CG78-Fonctionnement</i>				
<i>Dont CG78- Activité yvelinoise</i>	<i>500</i>			<i>500</i>
Partenaires à l'étranger				
TOTAL	15 600	17 468.2	12 113.8	45 182

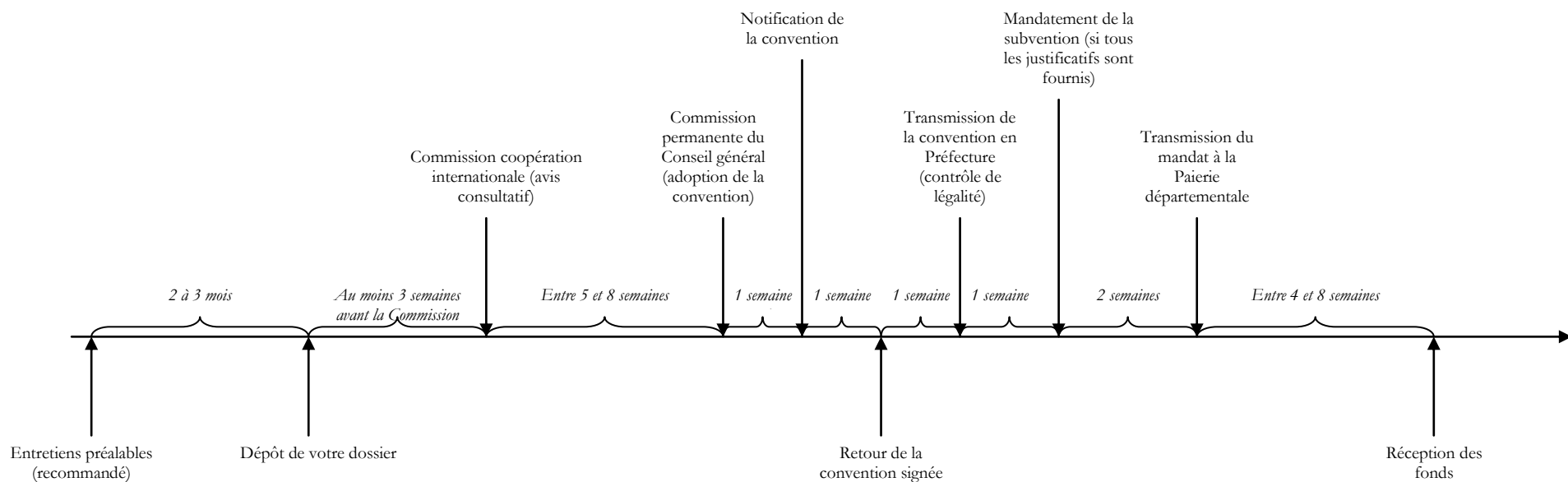
Plan triennal :

2013 : puits de Guidourou, 35 m de profondeur + Latrines à l'école de Temegolo
10 697 € + 2 057 € = 12 754 €

2014 : puits 45m de profondeur + latrines à l'école à Baragnagolé
13 557 € + 2 057 € = 15 614 €

2015 : puits 45m de profondeur_sur terrain composé de roche dure + latrines à l'école à Timessogou
14 257 € + 2 057 € = 16 314 €

Afin de vous permettre de programmer au mieux votre plan de trésorerie et de mettre au point votre stratégie de recherche de financements, vous trouverez ci-dessous le circuit d'avancement de votre dossier au sein du Conseil général des Yvelines. Les délais sont donnés à titre indicatif, et ne peuvent pour la plupart être compressés, correspondant à des délais induits par le cadre juridique applicable aux collectivités locales.



Veillez donc compter un **délai compris entre 4,5 mois et 8 mois** entre le dépôt de votre dossier et le moment où vous recevez la subvention sur votre compte bancaire. Certaines périodes sont en outre moins propices à des délais courts : fin d'année (de novembre à janvier, période qui correspond à la clôture des budgets et un surcroît de travail dans les services financiers), vacances d'été.

Partie A
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

1- Présentation de l'Association.

Nom complet de l'association
Mali-Médicaments
Sigle de l'association

Adresse du siège social
Mali-Médicaments chez Madame Claire ROTTIER, Présidente 16 rue du Palais, 78490 Montfort l'Amaury
Numéro « Répertoire national des associations » ou RNA (attribué par la Préfecture)
N° 2037 W782000806 (numéro Waldec)
Date de déclaration initiale de l'association en Préfecture
16 décembre 1975 déclaration initiale en sous-préfecture de Rambouillet
Date et objet de la dernière modification signalée en Préfecture
Modification bureau suite à l'AG du 01/04/2012
Date de publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel
17 janvier 1976 page 503

Nombre de membres (à jour de leur cotisation)	
<p>En référence à l'année 2012 :</p> <p>Actifs : 34</p> <p>Occasionnels – sympathisants : pour la collecte des fonds 'Opération brioches' : 25 secteur de Neauphes, 16 sur Montfort, 40 à Rambouillet plus divers soit au total la mobilisation d'environ 100 personnes</p> <p><i>Pour la liste des communes et paroisses concernées se rapporter à l'arrêté préfectoral relatif à la campagne de 2012 joint. (Cf. Doc.)</i></p> <p>Donateurs : 1 principal à concurrence de 10 000 € depuis trois ans, <i>soit 10 308.15 € collectés en 2012 au titre des dons.</i></p>	
Montant de la cotisation annuelle	
Membre actif :	5€ minimum
Membre bienfaiteur :	20€ minimum
<p>A signaler : nos membres s'acquittent en fait d'une somme plus importante que le montant fixé. En effet pour l'exercice 2012, la somme collectée au titre des cotisations s'élève à 920 € soit une moyenne de 27 € au lieu de 5€.</p>	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	
Uniquement des bénévoles	

2- Coordonnées des principaux représentants de l'Association.

	Président	Secrétaire Chargé du projet	Trésorier	Chargé du projet Vice-Président
NOM	Rottier	Beuf	Gilant	Verrien
Prénom	Claire	Jean-Claude	Jean-Marc	Dominique
Téléphone	0134860122	0134835301- 0612033229	0643113445	0130410927-0617104468
E-mail		jc.beuf@wanadoo.fr	jmgilant@free.fr	Dominique.verrien@wanadoo.fr

3- Données financières de l'Association.

Veillez renseigner les données financières du compte de l'année dernière (exercice clos) et celles du budget prévisionnel pour l'année en cours. Ce budget doit en particulier faire apparaître les données relatives au projet que vous présentez.

(Double-cliquez sur le tableau pour l'ouvrir et le compléter).

CHARGES	Année N-1	Année en cours	PRODUITS	Année N-1	Année en cours
Achats	24 472 €	24 900 €	Revenus d'activités (ventes...)	8 193 €	7 250 €
Prestations de services			Subventions	2 890 €	8 475 €
Achats matières et fournitures	5 822 €	5 800 €	Etat		
Autres fournitures	150 €	500 €	Région		
Travaux	18 500 €	18 600 €	Département	2 890 €	8 475 €
Services extérieurs	104 €	110 €	Autres collectivités locales		
Locations			Autres établissements publics		
Entretien et réparation			Aides privées		
Assurance	104 €	110 €	Autres produits de gestion courante	11 228 €	11 000 €
Documentation			Cotisations	920 €	700 €
Autres services extérieurs	448 €	820 €	Dons	10 308 €	10 300 €
Rémunération intermédiaires et honoraires			Produits financiers	109 €	70 €
Publicité, publication	120 €	320 €	Reprise sur amortissements et provisions		
Déplacements, missions			Autres	1 350 €	1 300 €
Services bancaires	100 €	120 €			
Autres	228 €	380 €			
Impôts et taxes					
Charges de personnel					
Autres charges de gestion courante					
Charges financières	- €	- €			
Subventions versées					
Autres/Provisions					
Charges exceptionnelles		500 €			
Dotation aux amortissements					
TOTAL	25 024 €	26 330 €	TOTAL	23 771 €	28 095 €

Voir pièces comptables jointes incluses dans le dossier

Extrait comptabilité de l'exercice 2012 Mali-médicaments, compte financier :

		recettes 2012 arrêtées en réunion bureau le 26/01/2013	
Recettes 2012:			
Opérations	Montant	Commentaires	
Versement vente brioches	5 822,82 €	(bénéfice 4381,03€ soit 1400€ de plus)	
Cotisation	920,00 €		
Dons (1 donateur)	10 000,00 €		
Dons	308,15 €	dont 150,05 de dons à Epernon et Coignères 158,1	
remise chèque brocante	281,30 €	dt (281,3 St Hilarion) (0 Sonchamp)	
dépôt espèces brocante	10,43 €		
vente objets d'art	206,00 €	157,9 Assises	
marché de Noël	796,40 €	(693 La Queue)	
Journée événementielle Epernon	1 076,50 €	objets 1076,5€ dons 150,05€	
Micro-dons campagne 2012	1 350,00 €	(-78€ par rapport à 2011)	
Intérêts livret	109,22 €		
Subvention conseil général 2011	2 890,00 €	versée en fait sur janvier 2012	
Subvention conseil général 2012		sera versée en 2013: 3507€	
TOTAL:	23 770,82 €		
01/02/2013			
Vente de brioche: nouvelle règle: au lieu de 2€ les 4 -> 2€ les 3 soit un gain de 0,16€ par brioche (prix de vente 0,5 à 0,66)			
La vente à Chevreuse 118€ et à de Vivonne 232 sur exercice 2013			
La subvention Conseil Général 2012 notifiée à 3507€ sera versée en 2013			

Dépenses 2012:		Dépenses 2012 arrêtées en bureau le 26/01/2013		
		01/02/2013		
Date	Opérations	Montant	sous total	Commentaires
	Erreur de versement	0,00 €		sans objet cette année
	Frais de virement (25+25+25+25)	100,00 €		(janv avril juil oct)
	Timbres	0,00 €		à cheval sur les deux exercices (61,80)
	Assurance MAIF	104,00 €		
	Participation Frais téléphone Dominique	227,71 €		
	Médicaments envoi colis	0,00 €		
10-janv	Virement pel achat médicaments	500,00 €		
10-janv	Virement Bandiagara achat médicaments	500,00 €		
11-juil	Virement dispensaire Sévaré	500,00 €		Sollicitation directe
23-oct	Virement Sévaré achat médicaments	500,00 €		
23-oct	Virement Bandiagara achat médicaments	500,00 €		
10-janv	Aide alimentaire d'urgence	2 000,00 €		
			4 500,00 €	
	Achat brioches	1 321,79 €		
	Facture tracts opération brioches	120,00 €		
			1 441,79 €	
10-janv	Virement à Pel puits Manibouro	5 000,00 €		
01-avr	Virem.à Pel puits compl. Manibouro début Yandiga	7 500,00 €		
23-oct	Virement à Pel puits Yandiga + Baragnagolé	6 000,00 €		
			18 500,00 €	
11-juil	Achat d'objets d'art	150,00 €		livrés début novembre
	TOTAL:	25 023,50 €		
virement 6 janvier 2012: 5000 puits Manibouro + 1000 dispensaires + 2000 aide d'urgence soit 8 000€ virés et 25 frais de gestion				
virement 1 avril 2012 AG: 6500 puits + 1000 impondérables évolution politique à affecter plus tard de fait 7500 volet puits et 25€ frais de gestion				
virement 11 juillet réunion bureau: 500 dispensaire complément + 150 achat objets d'art soit 650€ et 25€ frais de gestion				
virement octobre: 6000 puits Yandiga + 1000 dispensaires Sévaré et Bandiagara soit 7000€ plus 25€ frais gestion				

Exercice 2012:							
RECETTES		DEPENSES		Bilan/Commentaires			
Versement vente brioches	5 822,82 €	Achat brioches	1 321,79 €	1000 € en plus par rapport à 2011 qui était à - 1400 par rapport à 2010			
		Facture tracts opération brioches	120,00 €				
Cotisation	920,00 €						
Dons (1 donateur)	10 000,00 €	Médicaments:					
Dons	308,15 €	Aide alimentaire d'urgence	2 000,00 €				
		Virement Sévaré achat de médicaments	1 000,00 €				
remise chèque brocante	281,30 €	Virement pel achat médicaments	500,00 €				
dépôt espèces brocante	10,43 €	Virement bandiagara achat médicaments	1 000,00 €	volet dépenses multiplié par 2			
vente objets d'art	206,00 €						
marché de Noël	796,40 €	Achat d'objets d'art	150,00 €				
Journée événementielle Epernon	1 076,50 €						
Intérêts livret (sur 2012)	109,22 €						
		Puits:		volet dépenses équivalentes			
Subv. Conseil Général 2011 versée sur janv2012	2 890,00 €	Virement à Pel puits Manibouro	5 000,00 €				
Subv. Conseil Général 2012	0,00 €	Vir. à Pel puits Manibouro + Yandiga	7 500,00 €				
		Vir. à Pel puits Yandiga + Baragnagolé	6 000,00 €				
Micro-dons campagne 2012	1 350,00 €						
		Erreur de versement	0,00 €				
		Frais de virement	100,00 €				
		Timbres	0,00 €				
		Téléphone indemnisation	227,71 €				
		Assurance MAIF	104,00 €				
Total:	23 770,82 €	Total:	25 023,50 €				
<i>Exercice adopté à l'unanimité au cours du bureau du 26/01/2013 pour vote définitif à l'Assemblée Générale annuelle 13 avril 2013</i>							
Résultat exercice 2012 en déficit: -1 252,68 €							
<i>Equilibre à réaliser par prélèvement sur Fonds de Réserves en AG le 13/04/2013 d'un montant de 1263,11€ Manibouro 35 m de profondeur, Yandiga 42 m d'où plus couteux, Baragnagolé 35m</i>							
01/02/2013							
<i>Exercice 2011 au 31/12/2011 compte courant:</i>	165,59	<i>Exercice 2012 au 31/12 compte courant:</i>	561,46				
<i>Exercice 2011 au 31/12/2011 livret:</i>	15340,64	<i>Exercice 2012 au 31/12 livret:</i>	13692,09				
<i>(erreur d'écriture en 2009: -19,95)</i>		total:	14253,55				
Total:	15506,23	Trésorerie au 31/12/2011 + résultat 2012	14 253,55 €				
Trésor. 31/12/2011 + résultat exercice 2012	14 253,55 €						
<i>Trésorerie théorique AG 01/04/2013: 14 253,55 - 10000€ vir janv -26€ frais + 118 chevreuse +232 vivonne + 3507 CG2012 = 8084,55</i>							

Budget prévisionnel 2013 Mali-médicaments :

Budget prévisionnel exercice 2013:		Projet préparé en bureau le 26/01/2013	
RECETTES		DEPENSES	
Cotisations:	700,00 €		
Dons	300,00 €		
Don exceptionnel:	10 000,00 €		
Ventes opération brioches	5 600,00 €	Achat denrée opération 'brioches'+ tracts:	2 000,00 €
Ventes d'objets 'art dogon'	500,00 €	Achat objets artisanaux (vir. 500 en janv 2013)	500,00 €
Animations (participation spectacles,...):	300,00 €		
marchés de Noël (118 Chevreuse+232 Vivonne)	350,00 €		
vide-grenier	500,00 €		
subvention Conseil Général (1j d'animation)	500,00 €	journée d'animation due au Conseil Général	500,00 €
Micro-dons (opération nov 2013)	1 300,00 €	Achat de médic. en métropole pour expédition:	300,00 €
		Vir. pour achat médic. Sur place	2 000,00 €
		Frais d'envois colis (médic. Et autres)	200,00 €
		Vir./ achat urgence 'aide alimentaire,...):	1 500,00 €
Subv Conseil Général 2012	3 507,00 €	Vir. puits (hors projet CG) Baragnagolé (vir. 2000 janv)	2 000,00 €
Subv Conseil Général (1ère tranche)	4 468,20 €	Vir. puits Guidorou (projet CG) (vir. 7500 en janv 2013)	13 000,00 €
		Vir. Latrines Temegolo (projet CG)	2 100,00 €
		Vir. Début chantier suivant ou complément	1 500,00 €
		Assurance	110,00 €
Interêts	70,00 €	Frais de gestion (compte, timbre,...) (26)	250,00 €
Divers:		Divers: (présentoir, carte photos)	120,00 €
		téléphone	250,00 €
Total:	28 095,20 €	Total:	26 330,00 €
Budget adopté en bureau et à soumettre au cours de l'Assemblée Générale annuelle en avril 2013			
Résultat prévisible exercice 2013:		1 765,20 €	pour impondérables
virement 12/01/2013: 2000 Baragnagolé fin chantier + 7500 début Guidorou (projet CG) + latrines Temegolo (projet CG) + 500 objets d'art			
Conseil Général: 3 puits + 3 implantations de 4 latrines: cout total: 44 682€			
subventionné à 25% soit: 11 170,50€			
en 3 tranches (40%, 40%, 20%) soit 4468,2€ + 4468,2€ + 2234,1€			

A noter : Les données inscrites en rouge correspondent à des dépenses d'ores et déjà engagées au début de la 1^{ère} phase du projet, celles en bleu aux rentrées acquises.

Partie B

DESCRIPTION DU PROGRAMME

NB : un dossier technique et financier détaillé peut être joint en pièce annexe au formulaire.

1- Données générales.

Localisation du programme

Le Mali

- concentration sur un pays et plus particulièrement sur une région, le pays Dogon, non la falaise haut lieu touristique et *classée au patrimoine de l'UNESCO* (classée par l'UNESCO au patrimoine de l'humanité) mais la 'savane', région agricole isolée et oubliée entre la falaise et le Burkina-Faso : plus précisément la communauté de communes de Pel-Maoudé au sein du cercle de Koro.
- *pas de dispersion des actions et des opérations pour le volet puits, par contre pour l'aide pharmaceutique aux dispensaires, le secteur est potentiellement beaucoup plus vaste.*

(veuillez préciser les différents niveaux géographiques : région, département, commune, village...)

Carte de localisation

Pel Maoudé

Administration

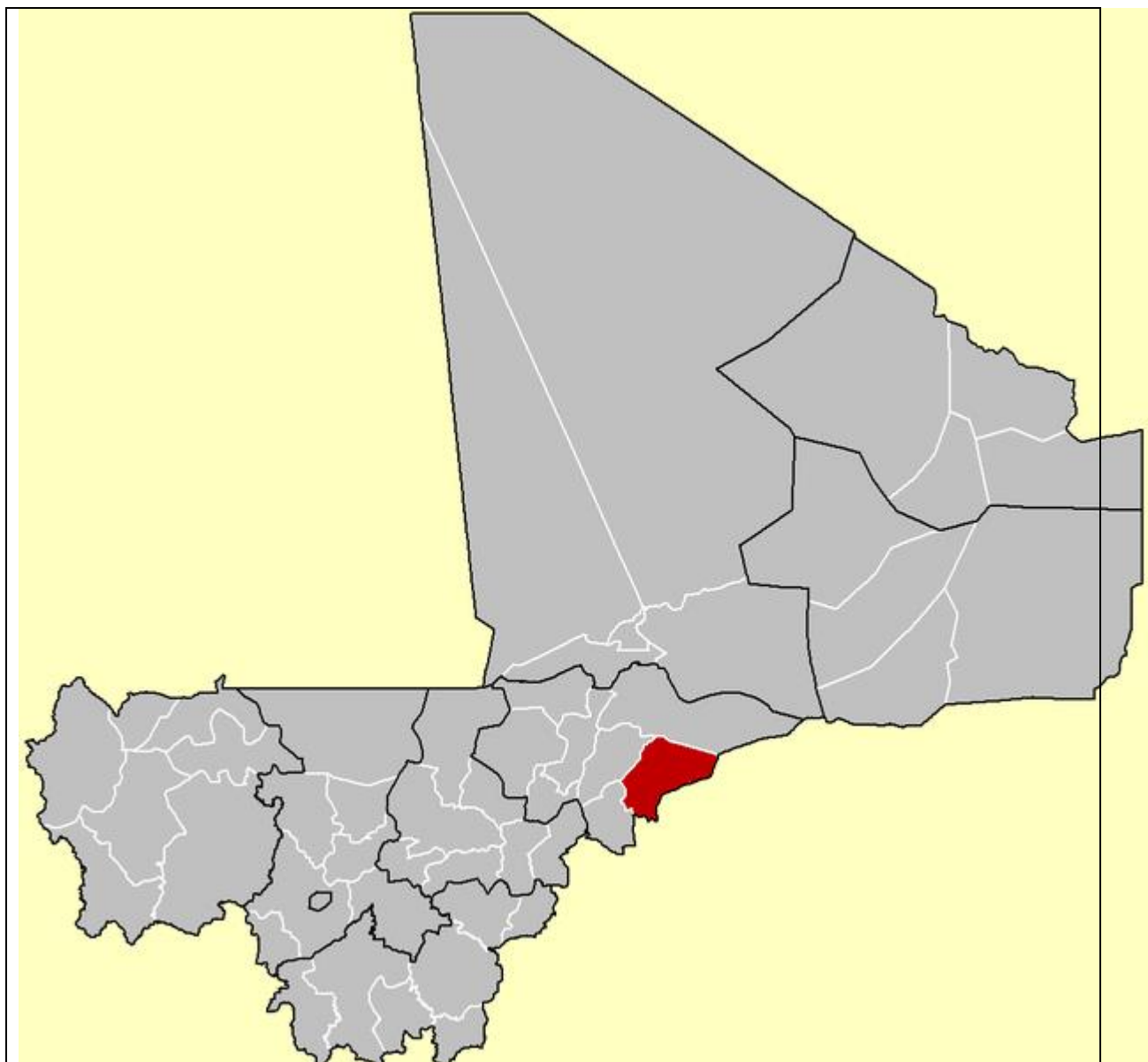
<u>Pays</u>	 Mali
<u>Région</u>	Mopti
<u>Cercle</u>	Koro
<u>Maire</u>	Thomas Togo tttél(u)e en 2009¹

Démographie

<u>Population</u>	13 727 hab. (2009)
Population précédent recensement	12 522 hab. (1998)
<u>Taux de croissance annuel moyen</u>	0,8 %

Géographie

<u>Coordonnées</u>	 14° 05' 04" Nord 3° 16' 09" Ouest 14.084444, -3.269167
--------------------	--



Le **cercle de Koro** est une [collectivité territoriale](#) du [Mali](#) (situé) dans la [région de Mopti](#).

Il compte 16 communes : [Bamba](#), [Barapiréli](#), [Bondo](#), [Diankabou](#), [Dinangourou](#), [Dioungani](#), [Dougouténé 1](#), [Dougouténé 2](#), [Kassa](#), [Koporo Pen](#), [Koporokendie Nâ](#) (ou Koporo Na), [Koro](#), [Madougou](#), [Pel Maoudé](#), [Yoro](#) et [Youdiou](#).

(Veuillez insérer ici une carte permettant de situer la localisation du programme)

Superficie du territoire concerné par votre programme

Soit environ la superficie d'un cercle de rayon 90 à 100 km ayant pour centre Pel-Maoudé.

Population résidant sur le territoire

-
- [Les Dogons](#) : leur population totale au Mali est estimée à 700 000 personnes. Ils occupent la région, nommée *Pays Dogon*, qui va de la falaise de Bandiagara au sud-ouest de la boucle du

Niger. Quelques Dogons sont également installés dans le nord du Burkina Faso, d'autres vivent en Côte d'Ivoire.

Les Dogons sont avant tout des cultivateurs de mil et des forgerons. Ils sont réputés pour leur cosmogonie et leurs sculptures. Leur langue est le dogon qui regroupe plusieurs dialectes. Il existe aussi une langue secrète, le *sigi so*, langue réservée à la société des masques. Les Dogons sont liés avec l'ethnie des **Bozos** par la parenté à plaisanterie (appelée *sinankunya* au Mali). Dogons et Bozos se moquent réciproquement les uns des autres, mais, parallèlement, se doivent mutuelle assistance.

- **Les Mossis** : il s'agit d'un peuple d'Afrique de l'Ouest, établi principalement au Burkina Faso, ainsi que dans certaines régions limitrophes de pays environnants (Ghana en particulier). Plus de six millions de personnes se considèrent comme mossi. L'appartenance à cette communauté ethnique est principalement fondée sur l'usage de la langue moré (moore), et la pratique d'un certain nombre de traditions familiales et communautaires, dont les relations de parenté basées sur un système complexe d'alliances matrimoniales.
- **Les Peuls** : ce sont traditionnellement des pasteurs de la région sahélo-saharienne. D'abord nomades, beaucoup ont fini par se sédentariser. Ils sont majoritairement musulmans. Leur dispersion et mobilité ont favorisé les échanges et les métissages avec d'autres populations. Leur origine et celle de leur identité qui n'est pas uniquement liée à la langue peule (*pular* ou *fulfulde*) ont longtemps fait débat. Les Peuls constituent une minorité dans tous les pays qu'ils habitent.

Titre du programme

« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dans certains villages du Mali. »

Résumé du programme :

- Sur la période 2013-2015, créer 1 puits par an, choisi dans la liste des villages élaborée sur place dans un programme PDC_* de 5 sites prioritaires, établie par le Maire de Pel-Maoudé, l'adjoint au Maire, notre correspondant sur place et la paroisse de Pel-Maoudé.
- De même, en complément, construire chaque année des latrines au niveau de l'école primaire de certains villages concernés par le programme.
« Pour une meilleure santé, hygiène et pour une eau de qualité »

*PDC : Plan Développement Communal équivalent de notre 'Contrat Rural'

Nombre de bénéficiaires directs du programme

- **Volet puits** : 3 sites concernés dans le cadre du partenariat envisagé, les deux autres seront réalisés à 100% sur fonds propres de Mali-Médicaments :
 - Guidourou : 1300 habitants : Dogon, Peul nomade.
Cheptel : 30 ânes, 70 bovins, plus de 150 caprins et ovins.
Site retenu campagne 2013.
 - Tinsogou : 2600 habitants : Dogon, Mossi et Peul.

Cheptel : 250 à 300 bovins, 450 caprins et ovins, 15 chameaux.

Site retenu campagne 2014.

- Sengenbengou : 1600 habitants : Dogon et Peul.

Cheptel : à peu près 300 têtes.

Site retenu campagne 2015.

- Tawanougou : 750 habitants : Dogon.

Cheptel : 77 bœufs ,880 ovins, 12 ânes, 6 chevaux.

- Kerou : 170habitants : Dogon et Peul

Cheptel : 600 bœufs plus 25 bœufs de labour, 184 ovins.

Soit environ 5500 habitants bénéficiaires du programme avec leur cheptel, bien primordial pour eux.

- **Volet latrines** : 3 sites concernés Temegolo (131 élèves : 69 garçons/62 filles) (site retenu campagne 2013), Baragnogolé (144 élèves : 82 garçons/ 62 filles), Timessogou (154 élèves : 86 garçons/ 68 filles)

Soit environ 429 écoliers à terme du programme sur 3 ans. Par ailleurs, le personnel ainsi qu'une trentaine de voisins du site en bénéficieront et ce toute l'année.

2- Présentation synthétique.

Le mode de présentation du projet qui vous est proposé ici s'apparente à la méthode dite du « **cadre logique** » utilisé par de nombreux partenaires financiers. Cette forme de présentation permet de mesurer la cohérence interne du programme, et de s'assurer que les moyens que vous mobilisez sont effectivement reliés aux objectifs que vous assignez au projet.

« **Finalité** » : elle est définie de manière plus large que ce que le programme permet, et est la problématique générale dans lequel votre programme s'inscrit.

« **Objectif** » : il s'agit de celui (ou de ceux) que votre programme poursuit effectivement et directement. Ils sont plus restreints que la finalité à laquelle ils concourent.

« **Résultats** » : c'est ce qui est produit à la fin par votre programme. Ils peuvent être mesurés.

« **Activités** » : ce sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre les résultats. Chaque activité correspond à un résultat, mais un résultat peut avoir plusieurs activités.

« **Moyens-ressources** » : ce sont les contrats qu'il vous faut passer, les ressources matérielles, financières et humaines qu'il vous faut mobiliser.

« **Conditions préalables** » : ce sont les conditions qu'il convient de réunir pour pouvoir réaliser une activité et/ou utiliser les moyens et ressources.

Exemple :

Titre du programme		Améliorer la santé maternelle et infantile à LABAH			
Bénéficiaires du programme		500 femmes entre 16 et 40 ans			
Finalité	Objectif(s)	Résultats	Activités	Moyens/ressources	Conditions préalables
Réduire la mortalité maternelle et infantile	O1 : Permettre aux femmes de pouvoir accoucher et être suivies après leur accouchement O2 : favoriser le suivi prénatal des femmes enceintes O3 : favoriser le suivi médical des nourrissons de 0 à 3 mois	R1 : Réduction de moitié du temps de trajet pour aller à la maternité	A1 : Réhabilitation de la piste rurale	Contrat de travaux 30 000€	Obtenir la subvention Obtenir l'accord de la Direction départementale des travaux routiers
			A2 : Acquisition d'une ambulance	Don d'une collectivité Transport par bateau 4 000€	Dépôt d'une demande de don
		R2 : Création d'un service maternité dans la Case de santé	A3 : Construction de la maternité	Contrat de travaux 30 000€ Don d'équipements Transport par bateau 1 000€	Obtenir la subvention Dépôt d'une demande de don
		R3 : Présence de professionnels de santé qualifiés	A4 : Recrutement d'une sage-femme	Convention avec la Direction de la santé	Inscription de la maternité dans le schéma sanitaire départemental
		R4 : Régularité du suivi post-natal trois mois après accouchement	A5 : Actions de sensibilisation sur la santé des nourrissons	Partenariat avec la délégation nationale de l'OMS pour les animateurs Mise à disposition de salles par la commune	Dépôt d'une demande de partenariat Accord du Maire

Pour vérifier la cohérence du tableau, vous pouvez utiliser le résumé suivant :

En vue de FINALITE, le projet « TITRE » vise à OBJECTIFS. Pour atteindre RESULTAT1, ACTIVITE1 sera menée grâce à MOYENS, sous réserve que CONDITIONS PRELABLES ; et ACTIVITE2 sera menée grâce à MOYENS, sous réserve que CONDITIONS PRELABLES. Pour atteindre RESULTAT2, ACTIVITE3 sera menée grâce à MOYENS, sous réserve que CONDITIONS PRELABLES (etc).

Titre du programme		« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires. »			
Bénéficiaires du programme		3500 à 4000 habitants (Dogon, peul, Mossi) avec leur cheptel et 429 enfants de 3 villages sur leur lieu scolaire.			
Finalité	Objectif(s)	Résultats	Activités	Moyens/ressources	Conditions préalables
<p>➤ <u>Fournir une eau de qualité et en quantité à chaque villageois et son cheptel</u></p>	<p>O1 : Puisage d'une eau de qualité</p> <p>O2 : Puisage à proximité du lieu de vie</p> <p>O3 : Puisage en quantité</p> <p><i>O4 : Puisage simultané par au moins 6 personnes</i></p> <p>O5 : Pas de maintenance, utilisation garantie à 100% du potentiel quel que soit le moment de cette utilisation</p> <p><i>O8 : Assurer dans le temps la meilleure salubrité possible du lieu de puisage</i></p>	<p>R1 : un corps de puits de grand diamètre bétonné de la surface à la nappe de captage avec la meilleure hauteur d'eau possible : captage quotidien</p>	<p>A1 : Creusement, busage sur 15 cm d'épaisseur, ferrailage du puits proprement dit.</p>	<p><i>200 000 F CFA (environ 285€) le m linéaire en terrain tendre.</i></p> <p>3 réalisations de corps de puits :</p> <p>Soit 35m * 200 000 F CFA = 7 000 000 F CFA (10 000€)</p> <p>Soit 45m * 200 000 F CFA = 9 000 000 F CFA (12 860€)</p> <p>Soit 45m * 200 000 F CFA = 9 000 000 F CFA (12 860€) et percement de 2m de roche (700€)</p> <p>Sous total : 10 000 + 12 860 + 13 560 = 36 420 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autorisation préalable des autorités locales ○ Autorisation Chef de village, s'agissant d'un lieu dont aucune famille ne pourra revendiquer la propriété, ce qui garantit par ailleurs notamment la gratuité de l'accès à l'eau pour tous ○ Repérage du site et de la faisabilité par le sourcier ○ Achat et acheminement des matériaux ○ Acheminement du compresseur éventuellement suivant la nature du terrain voire acquisition de

				<p>Ressources locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sourcier (<i>ne s'est jamais trompé ni sur la présence d'eau ni sur la profondeur où elle se trouve</i>). Il est également le Chef de travaux - Le comptable, responsable des achats et de l'acheminement des matériaux qui est aussi notre correspondant local et maire adjoint. - La main d'œuvre locale et villageoise, disponible pendant notamment la période d'hivernage (<i>saison sèche</i>). - Les repas des ouvriers de l'équipe du maçon sont fournis et assurés pendant toute la durée des travaux par les femmes du village concerné. - Le terrain octroyé à titre gracieux - Le terrain est garanti accessible à tous. - Le chantier et le personnel sont assurés par la commune. 	<p>dynamite</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accord du chef de village pour participation à la main d'œuvre ○ Mobilisation des femmes du village pour assurer les repas le temps du chantier ○ Programmation de la cérémonie d'ouverture du chantier suivant le protocole local ○ Temps favorable, pas de chantier pendant la haute saison des pluies et les grosses chaleurs ○ Obtention de la subvention ○ Avance sur trésorerie au niveau de l'association afin d'assurer la continuité de la maîtrise d'ouvrage, déblocage des fonds propres et virements
--	--	--	--	---	---

	<p>*****</p> <p>04 : Puisage simultané d'au moins 6 personnes</p> <p><i>05 : Pas de maintenance, utilisation garantie à 100% du potentiel quel que soit le moment de cette utilisation</i></p> <p>*****</p>	<p>R2 : deux portiques permettant d'accrocher les poulies, propriété de l'utilisateur, aux queues de cochon fixées sur les traverses (au moins huit)</p>	<p>A2 : pose des portiques</p>	<p><i>200 000 F CFA (285€) les deux portiques</i></p> <p>3 réalisations : Soit $285 * 3 = 855€$</p> <p>Sous total : 855 €</p>	<p>correspondants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition des poutrelles de fer ▪ Mise en fabrication à la forge ▪ Acheminement sur le chantier pour fixation ▪ Obtention de la subvention
	<p>06 : Séparation de l'approvisionnement en eau à destination humaine de l'abreuvement du cheptel</p> <p>07 : Sécurisation de l'accès au puits proprement dit, en évitant les accidents tant humains qu'au niveau des bêtes.</p> <p><i>08 : Assurer dans le temps la meilleure salubrité possible du lieu de puisage</i></p>	<p>R3 : enclos réservé aux humains pour le puisage et abreuvoir pour le bétail</p>	<p>A3 : réalisation de l'enclos, pose des portillons, maçonnerie de l'abreuvoir</p>	<p><i>100 000 F CFA (128€) les deux portillons</i> <i>70 000 F CFA (142€) l'enclos</i></p> <p>3 réalisations : Soit $270 * 3 = 810€$</p> <p>Sous total : 810 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Achat et acheminement des matériaux ❖ Fabrication des portillons ❖ Acheminement sur le chantier pour fixation ❖ Obtention de la subvention
		<p>R4 : captage des eaux 'perdus' pour le bétail</p>	<p>A4 : création d'une pente à l'intérieur de l'enclos avec en périphérie interne à l'enclos une rigole recueillant les eaux avec évacuation au niveau de</p>	<p><i>Inclus ci-dessus</i></p>	<p><i>Voir ci-dessus</i></p>

	<p>*****</p> <p><i>O7 : Sécurisation de l'accès au puits proprement dit, en évitant les accidents tant humains qu'au niveau des bêtes.</i></p> <p>O8 : Assurance dans le temps de la meilleure salubrité possible du lieu de puisage</p> <p>*****</p> <p>O9 : Bonne appropriation de ce lieu de vie, propriété de tous</p>		l'abreuvoir		
		R5 : obturation et sécurisation par les couvercles	A5 : pose des couvercles	<p><i>10 000 F CFA (142€) les deux demi couvercles</i></p> <p>3 réalisations : Soit 142 * 3 = 426€</p> <p>Sous total : 426 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en fabrication à la forge ▪ Acheminement sur le chantier pour fixation ▪ Obtenir la subvention
		R6 : sensibilisation, formation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation	A6 : encadrement et prestation de formation assurés par un de nos correspondants locaux	Coût assuré par la paroisse de Pel-Maoudé, prend en charge la formation.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Planification des interventions dès l'achèvement des travaux ○ Inauguration par les autorités locales en présence de notre correspondant local, apposition de la pancarte identifiant les partenaires de la réalisation

<p>➤ <u>Mise en œuvre de normes sanitaire pour les écoliers</u></p>	*****	*****	*****	<p>Soit : 36420+855+810+426=38511€ TOTAL : 38511€ A budgéter : 13 000€ par an</p>	*****
	<p>O10 : pouvoir satisfaire ses besoins naturels dans un lieu adéquat pendant le temps scolaire</p>	<p>R7 : un bloc sanitaire de 4 latrines implanté à proximité de l'école</p>	<p>A7 : création de latrines</p>	<p>Forfait de construction d'un bloc de 4 latrines avec fosse de récupération : 1 360 500 F CFA soit 1 944 €</p> <p>3 réalisations : Soit 1 944* 3 = 5 832 €</p> <p>Total : 5 832 €</p> <p>Ressources locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Chef de travaux - Le comptable, responsable des achats et de l'acheminement des matériaux qui est aussi notre correspondant local et maire adjoint. - Les directeurs des 3 écoles concernées et leur comité de gestion - La main d'œuvre locale. - les villageois pour creuser les fondations et le trou pour la 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autorisation préalable des autorités locales ○ Autorisation du Chef de village ○ Appropriation par le maçon de la technique, des plans, modèle retenu : les latrines mises en œuvre par la municipalité de Pel-Maoudé, celles-ci ayant prouvées leur efficacité ○ Achat et acheminement des matériaux ○ Accord du chef de village pour participation à la main d'œuvre pour le gros œuvre au niveau des fondations ○ Mobilisation des

				fosse. Idem pour le curage annuel. -Les repas des ouvriers du maçon qui sont fournis et assurés pendant toute la durée des travaux par les femmes du village concerné. -Le terrain fourni à titre gracieux. - Le Chantier et le personnel sont assurés par la commune.	femmes du village pour assurer les repas le temps du chantier <ul style="list-style-type: none"> ○ Programmation de la cérémonie d'ouverture du chantier suivant le protocole local ○ Temps favorable, pas de chantier pendant la haute saison des pluies et les grosses chaleurs ○ Obtention de la subvention Avance sur trésorerie au niveau de l'association afin d'assurer la continuité de la maîtrise d'ouvrage, déblocage des fonds propres et virements correspondants
	***** O11 : Supprimer les sources de pollution et de contamination par les matières fécales, du biotope local, des eaux de ruissellement, voir à terme des eaux	R8 : collecte des déjections	A8 : mise en ouvrage de latrines sèches	<i>Voir ci-dessus</i>	Etude des plans de conception séparant les fluides des déchets purement organiques
		R9 : transformation des déjections organiques en	A9 : installation du collecteur, principe de fosse septique	<i>Inclus dans le forfait indiqué ci-dessus</i>	Etude des plans de la fosse et de son réseau d'alimentation, respect des

	d'infiltration	engrais			dénivelés (<i>gravitation naturelle, pas de pompe</i>)
	<p>O12 : Garantir le respect de l'intimité surtout pour les jeunes filles qui ne seront ainsi plus obligées de se retenir de longues heures afin de pouvoir se soustraire aux regards indiscrets</p> <p>O13 : Obtenir une meilleure assiduité et une qualité du suivi des cours renforcé en éliminant cette source de discontinuité qui fractionnait ordinairement la journée d'école</p> <p>O14 Permettre notamment aux adolescentes de travailler dans une atmosphère de</p>	R10 : cabine sanitaire close	A10 : réalisation de 4 blocs sanitaires fermés par des portes	<p>4 portes métalliques : 80 000 F CFA soit 113 €</p> <p>3 réalisations : Soit 113 * 3 = 339 €</p> <p>Total : 339 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en fabrication Acheminement sur le chantier pour fixation ▪ Obtention de la subvention

	<p>sérénité voire de sécurité</p> <p>*****</p> <p>O15 : valoriser les déchets organiques</p> <p>*****</p> <p>O16 : éduquer les enfants aux règles d'hygiène</p>	<p>R11 : obtention d'engrais</p> <hr/> <p>R12 : bonne utilisation des latrines, appropriation des fonctionnalités</p>	<p>A11 : exploitation de la transformation naturelle des matières fécales en engrais</p> <hr/> <p>A12 : dispense d'une sensibilisation et d'un enseignement à une bonne hygiène personnelle</p>	<p>- Comités de gestion, les directeurs, les mamans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des villageois à l'exploitation en partenariat avec l'association et le regroupement local en vue du développement des cultures, acquisition maîtrise de la technique ○ Mutualisation de l'expérience touchant à l'exploitation des engrais des produits par les latrines de la municipalité de Pel-Maoudé <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir le concours des enseignants - Sensibiliser le Comité de Gestion de l'école, ainsi que les mamans.
--	---	---	---	---	--

❖ Bilan :	*****	*****	*****	<p>*****</p> <p>Soit : 5832+339=6171€ TOTAL : 6 171€ A budgéter : 2 100€ par an Total des deux opérations : Puits + Latrines = 38 511€ + 6 171€= 44 682€</p> <p><i>Dégager en</i> <i>autofinancement sur 3</i> <i>ans :</i> 33 511.50€</p>	<p>*****</p> <p>Obtenir la subvention du CG d'un montant de : 11 170.5€</p>
-----------	-------	-------	-------	---	--

NB : Les subventions du Département des Yvelines sont octroyées selon l'année civile. Si une convention triennale est signée en année 1, la convention va considérer toutes les activités menées du 1^{er} janvier de l'année 1 jusqu'au 31 décembre de l'année 3, que la convention soit signée en début ou fin d'année. Si vous avez déjà commencé la mise en œuvre de votre programme au moment du dépôt du dossier, vous pouvez y inscrire les actions déjà réalisées au cours de cette même année. Afin que le solde puisse être versé avant la fin de l'année 3, le rapport final du programme doit être transmis avant le 1^{er} novembre.

(Veuillez cocher ou colorier les cases correspondant à la période de déroulement de chacune des activités recensées dans la partie précédente)

Activités : (selon cadre du dessus)	Année 1				Année 2				Année 3			
	Puits site de GUIDOUROU				Puits site de TINSOGO				Puits site de SENGEBENGOU			
	Latrines site de TEMEGOLO				Latrines site de BARAGNOGOLE				Latrines site de TIMESSOGO			
	T1 (janv- mars)	T2 (avril- juin)	T3 (juil- sept)	T4 (oct- déc)	T5 (janv- mars)	T6 (avril- juin)	T7 (juil- sept)	T8 (oct- déc)	T9 (janv- mars)	T10 (avril- juin)	T11 (juil- sept)	T12 (oct- déc)
A1												
A2												
A3												
A4												
A5												
A6												
A7												
A8												
A9												
A10												
A11												
A12												

30 juin : date limite remise rapport intermédiaire

1^{er} novembre : date limite envoi rapport final

1- Présentation des partenaires (concourant de manière effective à la réalisation du projet).

NOM du partenaire 1
Les communes du Cercle de Koro, notamment la commune de Pel-Maoudé
Adresse du siège social
Mairie Commune de Pel-Maoudé MOPTI MALI
Nom de votre interlocuteur référent
Monsieur Ansama Robert TOGO, 1er Adjoint au Maire, interlocuteur aussi au niveau des Chefs de village. Membre de Mali-Médicaments
Téléphone/E-mail
0022376259488 ansamatogo@yahoo.fr
Une convention a-t-elle été signée avec ce partenaire ?
<input checked="" type="checkbox"/> Non Tradition orale, parole donnée
Fonctionne ainsi depuis 1994 mais à charge de fournir les pièces comptables relatives aux opérations visées et d'effectuer des témoignages photos. Vérification des réalisations lors de nos séjours

NOM du partenaire 2
Mission catholique de Pel, Paroisse_Notre-Dame du Rosaire
Adresse du siège social
BP 045 MOPTI MALI
Nom de votre interlocuteur référent
Monsieur Ansama Robert TOGO, comptable de la mission <u>Abbé Léon DOUYON</u> , responsable de la Paroisse Monsieur Michel TOGO formateur, animateur
Téléphone/E-mail
0022376259488 – 022376331629 - 0022366775932 ansamatogo@yahoo.fr
Une convention a-t-elle été signée avec ce partenaire ?
<input checked="" type="checkbox"/> Non, parole donnée

Autre partenaire
Technicien Puits G.I.E. Amagana TOGO (Ghana, Technicien sourcier, chef de chantier, maçon), habitant le village de Pel
Adresse du siège social
joignable à la paroisse Notre-Dame du Rosaire

Nom de votre interlocuteur référent
Ghana
Téléphone/E-mail
0022373229653
Une convention a-t-elle été signée avec ce partenaire ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Pas de convention écrite mais engagement contractuel néanmoins : devis, acceptation, réalisation, facturation

NOM du partenaire 4
Les écoles primaires de Temegolo, Baragnagolé, Timessogou et leur comité de gestion respectif

2- Répartition des responsabilités.

Pour chacun des partenaires et pour votre structure, veuillez indiquer par une croix quelles seront ses responsabilités dans la mise en œuvre du projet.

	Responsabilités dans :			
	La définition du projet	Le financement du projet	L'exécution du projet	Le contrôle et la supervision du projet
Votre structure	Supervise	Finance les matériaux et la mise en œuvre au niveau sourcier en deux versements en fonction de l'avancement des travaux		Ce suivi est réalisé par l'intermédiaire des rapports de notre référent et des photos envoyées, voire pour certaines années par nos déplacements sur le terrain financés à titre personnel.
Partenaire 1	A l'initiative, harmonise et coordonne le projet, recherche les autorisations, passe les engagements moraux	Veille à obtenir la participation des villageois pour la main d'œuvre et les repas des ouvriers, les concessions de terrain, les accords des	Acheminement de certains matériaux ou du compresseur	Surveillance du chantier,

		directeurs d'école. Il contracte par ailleurs les assurances couvrant les personnels et les chantiers en cours.		
Partenaire 2	Harmonisation des projets	Effectue les opérations comptables sur place	Idem	Idem
Partenaire 3	Etudie la faisabilité	Fournit les devis et les factures	Mise en œuvre du chantier de A à Z	Coordonne les différents corps de métier

La Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale a été adoptée le 8 juillet 2011. Elle comprend 012 principes permettant d'orienter les projets dans une logique de durabilité et d'appropriation locale. Vous pouvez notamment vous référer au « **Guide explicatif de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de solidarité internationale** » disponible sur le site internet du Conseil général pour renseigner cette partie.

Principe 1 – CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT	
Qui est le partenaire local qui sera en charge de mettre en œuvre ou superviser le projet ?	Notre correspondant local Ansama Robert Togo, 1 ^{er} Adjoint au Maire de la commune de Pel-Maoudé, comptable de la Paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel, adhérent de l'association Mali-Médicaments.
Votre projet relève-t-il des compétences de l'Etat ?	Non
Votre projet relève-t-il d'une compétence des collectivités locales ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Approvisionnement en eau dévolu aux communes et en conséquence de la responsabilité du Chef du village pour l'octroi du lieu d'implantation. <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui Accords de la commune, du Chef du village et du directeur de l'école primaire publique ou privé suivant le village voire du curé de la paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel.
Avez-vous déjà mis en œuvre des projets sur ce territoire et/ou avec les partenaires impliqués dans le projet que vous présentez ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Travail en partenariat depuis plus de 15 ans avec les mêmes institutions. <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Nouveau projet mais mêmes acteurs.

Principe 2 – CLARIFIER LE BESOIN	
Quel est le besoin auquel votre projet répond ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Besoin vital pour l'homme et pour son bétail. Une eau de qualité garantit une meilleure santé, moins de dysenterie, de parasitose, de dermatose,... Elle améliore aussi considérablement la qualité de la vie qui n'est plus alors simplement de la survie. <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Créer des conditions de salubrité et une plus grande intégration scolaire notamment au niveau des filles.
Qui en seront les bénéficiaires directs ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Soit environ 5500 bénéficiaires sous 3 ans avec leur cheptel, bien primordial pour eux. <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires »

	Soit environ 429 écoliers à la fin de la période triennale d'exécution du projet, le personnel de l'établissement et les proches voisins du site.
Qui l'a identifié, et comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » En 1994, le Docteur Baboua Traoré, un membre très ancien de Mali-Médicaments a attiré notre attention sur la consommation par la population d'eau souillée et les contraintes de marche multi journalières auxquelles doivent se soumettre notamment les femmes dans le but d'assurer un approvisionnement quotidien en eau potable à partir du puits le plus proche. Depuis, nous avons créé l'activité 'puits' et mis au point notre savoir-faire en ce domaine. La détermination des priorités est définie conjointement par la municipalité qui l'acte dans le PDC (<i>Plan Développement Communal</i>) et par la paroisse. Notre référent en est le coordinateur. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Au cours de notre voyage de novembre 2009, notre référent a évoqué cette problématique lors de nos visites aux écoles de Pel-Maoudé. En 2010, la municipalité, lors de la rénovation de certains locaux communaux a programmé la construction de latrines. Constatant leur utilité, elle en a équipé l'école publique en 2011 (<i>cf photo jointe</i>). Les villageois et les chefs de village aux alentours ont du coup formulé des demandes plus pressantes pour que les écoles placées sous leurs juridictions puissent à leur tour en bénéficier. En 2012, en Assemblée Générale les membres de Mali-Médicaments ont adopté le principe de cette nouvelle activité qui contribue à l'amélioration sanitaire, souci principal de notre association, Mali-médicaments.
Ce besoin a-t-il été confirmé en retour par les bénéficiaires directs, et si oui, de quelle manière ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui, le recensement des demandes de création ou de rénovation se situe autour de 90 projets. Depuis 2010, Mali-Médicaments est le seul acteur sur tout le secteur. Nos ouvrages sont réputés pour être pérennes, opérationnels et pratiques. D'autre part lors de notre dernière visite, l'infirmier du dispensaire a confirmé l'impact positif sur la santé de l'utilisation d'une eau de qualité : moins de dysenterie, de parasitoses, de dermatoses et de conjonctivite,... • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : voir ci-dessus. Par ailleurs, ce besoin est le résultat d'une nouvelle phase d'appropriation des règles sanitaires.

Principe 3 – PROPOSER UN SERVICE

Veillez préciser en quoi votre projet répond au besoin identifié	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Le puits réalisé chaque année permettra, à tout moment, le puisage d'une eau de qualité, à proximité du lieu de vie, en quantité suffisante pour l'ensemble de la population et son cheptel. L'ouvrage et ses aménagements annexes permettront aussi d'optimiser la salubrité et de diminuer les sources de contagion de l'eau. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Voir ci-dessus.
Veillez formuler en une phrase le service	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... »

qui sera apporté aux bénéficiaires directs	<p><i>Voir ci-dessus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Ce lieu d'aisance permettra à chacun d'effectuer ses besoins naturels en respectant son intimité, dans des conditions sanitaires satisfaisantes sur son lieu de scolarisation.</p>
Quelles sont les infrastructures qui seront construites dans le cadre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Un puits chaque année avec ses aménagements annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Un bloc de 4 latrines avec collecteur curé chaque année.</p>
Comment et par qui ces infrastructures seront-elles gérées ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Par les villageois eux-mêmes sous la responsabilité des anciens et du Chef du village. (Pas de maintenance)</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Entretien courant : par les enfants ('groupe de responsabilités' effectuant les tâches désignées par le maître), sous la responsabilité du Comité de Gestion de l'école et du Directeur.</p> <p>L'entretien du gros œuvre incombera aux villageois ainsi que le curage, une fois par an à l'approche de l'hivernage.</p>
Les coûts de gestion sont-ils clairement identifiés et estimés ? Quel est cette estimation (en moyenne annuelle) ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Aucun coût, pas de maintenance.</p> <p>Par les villageois, à moyen terme, pour le remplacement des demi-couvercles métalliques et des portillons, voire du portique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Par les mamans en charge de l'école et le Directeur, système de solidarité au sein de leur communauté via le Comité de Gestion.</p> <p>L'entretien du crépi incombera aux villageois ainsi que le remplacement des portes métalliques sous une dizaine d'années.</p>
Comment et par qui ces coûts de gestion seront-ils financés ?	<i>Voir ci-dessus</i>

Principe 4 – ADAPTER LA REPONSE

Les infrastructures que vous mettez en place étaient-elles les seules options possibles pour rendre le service proposé ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui</p> <p>Une autre technique a été utilisée par une ONG allemande, forage et système de pompe à mains. L'installation s'est ensablée très vite et est non fonctionnelle, de plus coût nettement plus élevé (appel à professionnel avec équipement adéquat, recherche géologique et sondage,...) Notre technique emploie la main d'œuvre locale y compris au niveau des villageois concernés seuls les matériaux rentrent dans le coût.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui</p> <p>Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.</p>
Les infrastructures ou les modalités de fonctionnement du service font-elles appel à des compétences techniques disponibles localement ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui</p> <p>Le sourcier assurant le rôle aussi de chef de chantier, notre référent coordinateur comptable, et nos formateurs : équipe bien rodée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui</p> <p>Nous retrouvons une partie des membres de l'équipe citée ci-dessus.</p>
Le coût de fonctionnement du	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui, pas de frais de fonctionnement (<i>voir ci-dessus</i>)</p>

service proposé est-il selon vous abordable pour ceux qui seront amenés à le prendre en charge ?	<ul style="list-style-type: none"> « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui, pas de frais de fonctionnement (<i>voir ci-dessus</i>). Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.</p>
--	---

Principe 5 – PARTAGER LES RESPONSABILITES	
Une convention est-elle signée entre votre organisation et votre partenaire principal ?	<p>Non Tradition orale, parole donnée</p> <p>Fonctionne ainsi depuis 1994, année où nous avons débuté notre participation à des créations de puits en tant que financeur secondaire. Depuis 2000, nous sommes les seuls acteurs dans ce domaine sur le terrain et en conséquence nous sommes devenus le financeur unique.</p> <p>En contrepartie, nos partenaires doivent nous fournir les pièces comptables et nous rendre compte des réalisations notamment sous forme de photos envoyées par e-mail depuis Sévaré.</p> <p>Nous vérifions, évaluons les ouvrages et les services rendus lors de nos séjours.</p>
Pouvez-vous énumérer les fonctions attribuées à votre partenaire dans la gestion du projet ?	<p>Il instruit, coordonne le projet, recherche les autorisations, passe les engagements moraux au-près des différents interlocuteurs et décideurs. Il veille à obtenir la participation des villageois pour la main d'œuvre et les repas des ouvriers, les concessions de terrain, les accords des directeurs.</p> <p>Il surveille le chantier.</p> <p>Il effectue les opérations comptables sur place.</p> <p>En tant que 1^{er} Adjoint au Maire, il contracte les assurances.</p>
Si votre projet implique une mise à disposition de personnel par des tiers, une convention ou un accord explicite ont-ils été formalisés ?	<p>Non</p> <p>Entente orale, tradition africaine</p>
Si une contribution ou un prix doit être acquitté par les bénéficiaires lorsqu'ils utilisent le service, sont-ils bien informés de cet engagement ?	<i>Sans objet</i>
D'autres conventions ont-elles été signées, en particulier avec des organismes d'appui ou d'accompagnement ?	Non

Principe 6 – S'APPUYER SUR LES RESSOURCES HUMAINES	
Votre organisation dispose-t-elle des compétences spécifiques pour la conception et le suivi de ce projet ?	<p>De par leurs pratiques professionnelles, un certain nombre de membres de l'Association a la compétence et l'habitude de conduire de tels projets tant au niveau financier qu'au niveau conception et réalisation d'ouvrages.</p> <p>Certains de nos membres ont les compétences requises au niveau sanitaire, des infirmières, une pharmacienne et un docteur.</p>
Votre partenaire sur le terrain dispose-t-il des compétences spécifiques pour la	<p>Nos partenaires ont acquis au cours des années un réel savoir-faire en ce domaine et par ailleurs, notre référent est titulaire d'un BTS comptable, et le sourcier est technicien.</p> <p>Au quotidien, du fait de leur métier respectif ou de leur responsabilité en</p>

conception et le suivi de ce projet ?	tant qu'élus, ils assument des missions analogues.
Des actions de formation sont-elles prévues dans le coût du projet, et si oui, qui en seront les bénéficiaires ?	Non Cependant, à noter, notre référent à titre individuel a financé en 2010 et 2011 une formation diplômante complémentaire de comptable à Sévaré.
Des charges de suivi sur le terrain par votre partenaire sont-elles incluses dans le coût du projet ?	Non
Des actions de sensibilisation à destination des bénéficiaires directs sont-elles incluses dans le coût du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : formation, sensibilisation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation par un de nos correspondants sur place, rattaché à la paroisse. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : dispense d'un enseignement et d'une sensibilisation à une bonne hygiène personnelle en synergie avec les comités de gestion des écoles et les mamans

Principe 7 – RESPECTER LES AUTORITES

Si les compétences de l'Etat ou d'une collectivité locale sont concernées par le projet, ces acteurs ont-ils été informés du projet et ont-ils donné leur accord ?	Oui Elaboration en commun des projets Notre référent principal est 1 ^{er} Adjoint au Maire et chargé des relations avec les chefs de village.
Votre projet s'inscrit-il dans les plans de développement officiels validés par les autorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : PDC : Plan Développement Communal • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : Tant au niveau commune que structure école
Si des autorités locales élues administrent le territoire sur lequel vous intervenez, comment sont-elles associées à la conception et au déroulement du projet ?	<i>Voir ci-dessus</i>

Principe 8 – SAVOIR INNOVER

Votre projet a-t-il pour objectif de modifier les comportements des populations en leur transmettant des connaissances nouvelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : au niveau sanitaire • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : au niveau hygiène et environnemental
Votre projet a-t-il	• « De l'eau de qualité... »

recours à des technologies innovantes, dans son contexte ?	Non • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Non : cependant structure encore peu développée localement
Votre projet a-t-il recours à des innovations organisationnelles ou financières, dans son contexte ?	Non
Votre projet intègre-t-il spécifiquement des mesures d'atténuation de son impact environnemental ?	<i>Sans objet</i>

Principe 9 – RENFORCER L'IMPACT LOCAL	
Une action de communication à destination de la population locale est-elle prévue, et si oui, sous quelle forme et à quel moment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour obtenir la concession du terrain, la participation des villageois à la main d'œuvre (<i>conseil des anciens sous le tougouna</i>), la participation des femmes à la préparation des repas afin de nourrir les ouvriers pendant la durée du chantier (<i>conseil des femmes</i>) - A la cérémonie d'inauguration du chantier - Au moment de la formation des utilisateurs - A la cérémonie officielle d'inauguration - • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » OUI : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, de l'obtention des accords nécessaires à l'adhésion du Comité de Gestion des écoles au projet, à la participation des villageois. - Au moment de la formation - A la cérémonie officielle d'inauguration
Allez-vous privilégier les prestataires et fournisseurs localisés à proximité de votre projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » OUI pour le Technicien puits et son équipe, pour le forgeron NON pour l'achat des matériaux, variable en fonction des prix, des possibilités d'acheminement et de disponibilité des matériaux, notamment depuis 2012 du fait de la situation politique du pays. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Idem
Si votre projet repose sur la vente de produits ou services, les clients locaux potentiels sont-ils informés du projet et ont-ils pu donner leur avis ?	<i>Sans objet</i>
Si votre projet comprend la construction de	OUI <i>Voir ci-dessus</i>

nouvelles infrastructures, le voisinage a-t-il été informé du projet et a-t-il pu donner son avis ?	
Ces infrastructures font-elles l'objet d'une recherche architecturale particulière ?	Non, avant tout fonctionnelles, cependant du fait du crépi réalisé avec le sable local comme base, elles se fondent dans le paysage.

Principe 10 – REUNIR LES CONDITIONS PREALABLES

Des contreparties, financières ou en nature, sont-elles attendues de la part de vos partenaires ou des bénéficiaires pour l'investissement de démarrage ?	NON Cependant l'Association débloque des fonds en avance de trésorerie afin d'acheter les matériaux nécessaires au démarrage du chantier de manière à les enchaîner (moins de gaspillage, de matériaux perdus, de frais d'installation et d'acheminement,...).
Les autorisations administratives nécessaires ont-elles été obtenues ?	OUI Voir ci-dessus
Envisagez-vous de mettre en place une phase pilote avant de vous engager de manière plus importante ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » NON, savoir-faire bien rodé. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » NON, cependant l'expérience municipale et l'implantation sur l'école publique de Pel nous a servi en effet de modèle.

Principe 11 – GERER AVEC RIGUEUR

Une comptabilité spécifique pour le projet est-elle mise en place ?	OUI , registre tenu à jour sur place par notre référent tant au niveau des pièces pour notre propre exercice financier où chaque poste de dépense et recette est référencé que de la comptabilité de la Paroisse de Pel en chapitre spécial.
Avez-vous mis au point avec votre partenaire une procédure d'archivage des justificatifs de dépense ?	OUI : archives des deux côtés et exercices financiers.
Quelles sont les procédures de mise en concurrence qui seront mises en place pour les achats et les travaux ?	<i>Sans objet</i>
Selon quelles modalités votre partenaire sur le terrain doit-il vous rendre compte de son action et de l'avancement du projet ?	Il doit fournir les pièces comptables, les plans, les photos prises au cours du chantier et des regroupements (cérémonie, vie du site,...)
Le propriétaire des infrastructures est-il	OUI

clairement identifié ? Ses titres de propriété ont-ils un caractère légal ?	<i>Voir ci-dessus</i>
Si votre organisation procède elle-même aux achats ou aux travaux, des conventions de dons au(x) partenaire(s) sur le terrain seront-elles signées ?	<i>Sans objet</i>

Principe 12 –VALIDER LA PERENNITE	
Pour les investissements, un amortissement comptable est-il mis en place par le propriétaire ?	NON <i>Sans objet</i>
Prévoyez-vous d'évaluer ou de faire évaluer le projet à son échéance, et si oui, de quelle manière ?	OUI <i>Voir ci-dessus</i>
Votre organisation prévoit-elle de continuer à travailler sur ce territoire et/ou avec ces partenaires à l'issue de ce projet ?	OUI, secteur cible de nos interventions dans ces domaines.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent un référentiel commun pour la communauté internationale pour mettre en œuvre les projets d'aide au développement. Souvent, la contribution des acteurs de base, associations ou collectivités locales, est mal évaluée et donc non comptabilisée dans les efforts déployés par la communauté internationale.

*Le Département des Yvelines souhaite mettre son action d'aide au développement en regard des OMD. Pour cela, il est demandé aux bénéficiaires de concours départementaux de positionner leurs programmes par rapport à ces OMD. Pour remplir cette partie du formulaire, vous pouvez vous référer au document « **Les Yvelines mobilisées pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement** » disponible sur le site internet du Département des Yvelines www.yvelines.fr/coopinter*

NOTA BENE

La contribution aux OMD **n'est pas un critère de sélection** des projets pour le Département des Yvelines. S'il peut être important de chercher à contribuer au mieux aux OMD en conduisant un programme de développement, celui-ci peut avoir toute sa pertinence dans son contexte local même s'il ne correspond pas aux secteurs concernés par les OMD.

Alignement du programme avec les OMD :

Degré d'alignement	
0	Le programme n'a aucun rapport avec cet OMD
1	Le programme a un rapport avec cet OMD, mais sa contribution est trop indirecte pour être mesurée
2	Le programme mentionne cet OMD comme l'un des objectifs spécifiques du programme, mais cette contribution est accessoire par rapport à l'objectif principal
3	Le programme a pour objectif principal de contribuer à cet OMD

Alignement du programme avec les OMD :

Veuillez cocher ou colorier les cases correspondant au degré d'alignement du programme et apportez des éclaircissements sur votre appréciation du degré d'alignement

8 OMD	21 cibles	0	1	2	3	Justification
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<i>Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour</i>	0				
	<i>Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif</i>		1			Un puits au niveau local permet de dégager davantage de temps consacré à la famille, aux travaux des champs et à des productions locales.
	<i>Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim</i>					Si on englobe le problème de la soif dans le concept 'faim'
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	<i>Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>			2		Oui pour le volet puits : dans certains villages, les enfants sont souvent mobilisés pour le puisage, notamment si le tirage demande l'emploi d'ânes au niveau de la tractation de la corde ou pour se rendre avec les mamans sur des sites éloignés. Un puits local libère de ces obligations. Oui pour le volet latrines, devrait permettre une meilleure assiduité et continuité hebdomadaire de la journée de cours, une scolarité accrue des filles.
3. Promouvoir l'égalité des sexes	<i>Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires et à tous les niveaux de l'enseignement</i>			2		OUI pour les deux volets permet un meilleur accès au savoir. De plus l'installation de latrines scolaires améliore considérablement l'intimité des filles.
4. Réduire la mortalité infantile	<i>Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>				3	Les deux volets permettent une nette amélioration sanitaire par contre difficilement chiffrable pour l'évolution du taux de mortalité.
5. Améliorer la santé maternelle	<i>Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle</i>			2		idem
	<i>Rendre universel l'accès à la médecine procréative</i>	0				
6. Lutter contre les grandes pandémies	<i>Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle</i>	0				
	<i>Assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida</i>	0				
	<i>Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle</i>				3	OUI notamment les dysenteries, parasitoses telle que la bilharziose, les amibes, les conjonctivites,...
7. Assurer un environnement durable	<i>Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources</i>	0				
	<i>Réduire la perte de la biodiversité et atteindre une diminution significative du taux de</i>	0				

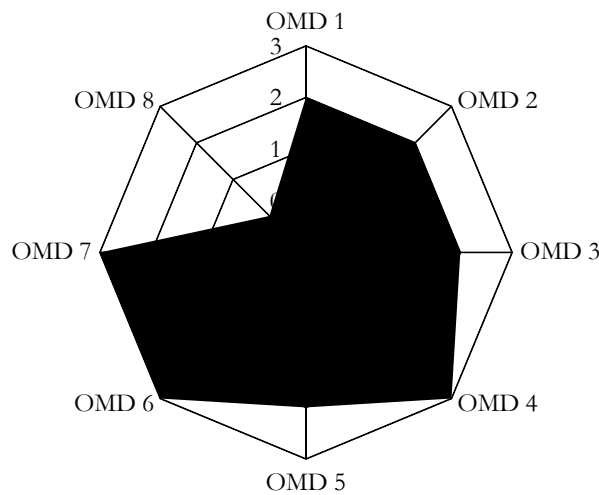
	<i>perte</i>					
	<i>Réduire de moitié le taux de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement</i>				3	Objectif principal des deux volets concernés
	<i>Réussir à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</i>			2		Accès à l'eau, pas encore individuel mais à proximité raisonnable, accès à des toilettes
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<i>Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert</i>	0				
	<i>S'attaquer aux besoins particuliers des PMA</i>	0				
	<i>Répondre aux besoins particuliers de pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement</i>	0				
	<i>Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement</i>	0				
	<i>En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables</i>					Autre activité principale de Mali-Médicaments mais objectif non concerné par le projet déposé
	<i>Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient accordés à tous</i>	0				

Après avoir renseigné le tableau page précédente, indiquez ci-après dans la colonne « degré maximal » le degré de contribution à chacun des OMD (lorsque plusieurs cibles sont renseignées, veuillez reporter uniquement le résultat pour la cible présentant le degré le plus élevé)

(Double-cliquez sur la feuille de calcul pour l'ouvrir et la compléter)

		Degré "maximal"
OMD 1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	2
OMD 2	Assurer l'éducation primaire pour tous	2
OMD 3	Promouvoir l'égalité des sexes	2
OMD 4	Réduire la mortalité infantile	3
OMD 5	Améliorer la santé maternelle	2
OMD 6	Lutter contre les grandes pandémies	3
OMD 7	Assurer un environnement durable	3
OMD 8	Mettre en place un partenariat durable	0

Alignement du programme avec les OMD



Contribution du programme aux OMD :

Lorsque votre programme vise spécifiquement un OMD (degré « 3 »), veuillez renseigner l'indicateur des Nations Unies correspondant à cet OMD (se référer au document « *Les Yvelines mobilisées pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement* »). A défaut, vous pouvez retenir un autre indicateur proposé par le Département des Yvelines.

Cible	Indicateur retenu	Source des données	Valeur de l'indicateur avant début du programme (sur la zone concernée)	Valeur de l'indicateur visée à l'issue du programme
4 A 1-2	Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Aucune de fiable sur la région actuellement mais constat de mortalité de jeunes enfants suite à des		

		dysenteries sévères, amibes,...		
6 C 6	Lutter contre les grandes pandémies, maîtriser la bilharziose, toute maladie se propageant par de l'eau croupie et son cortège d'amibes, de protozoaires,...	Aucune donnée fiable ni étude sur les sites de la région, cependant constat au niveau des dispensaires, d'une nette diminution de certaines pathologies y compris des conjonctivites et dermatoses		
7 D 8-9	Réduire de moitié le taux de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement	Locale	0% avant réalisation du puits 0% avant la création de latrines	100% des habitants du village, plus quelques nomades peuls 100% des écoliers assidus

Partie C
BUDGET PREVISIONNEL
DU PROGRAMME

C1- Budget prévisionnel

A ce stade, il vous est demandé de prendre rendez-vous avec la Mission coopération internationale pour remplir le fichier « Excel » concernant le budget. Pour préparer ce rendez-vous, il convient de se munir de tout document de nature financière (devis, budget de l'action préparé par l'acteur...) afin de permettre de renseigner le fichier Excel.

Mission coopération internationale

01 39 07 79 94

coopinter@yvelines.fr➤ **Volet puits** : 3 sites concernés dans le cadre du partenariat envisagé :

- Guidourou : 1300 habitants : Dogon, Peul nomade.

Cheptel : 30 ânes, 70 bovins, plus de 150 caprins et ovins.

Site retenu campagne 2013.

- Tinsogou : 2600 habitants : Dogon, Mossi et Peul.

Cheptel : 250 à 300 bovins, 450 caprins et ovins, 15 chameaux.

Site retenu campagne 2014.

- Sengenbengou : 1600 habitants : Dogon et Peul.

Cheptel : à peu près 300 têtes.

Site retenu campagne 2015.

- **Volet latrines** : 3 sites concernés Temegolo (131 élèves : 69 garçons/62 filles) (site retenu campagne 2013), Baragnogolé (144 élèves : 82 garçons/ 62 filles), (campagne 2014) Timessogou (154 élèves : 86 garçons/ 68 filles) (campagne 2015)

Plan triennal :**2013** : puits de Guidourou, 35 m de profondeur + Latrines à l'école de Temegolo10 697 € + 2 057 € = **12 754 €****2014** : puits (Tinsogou) 45m de profondeur + latrines à l'école de Baragnogolé13 557 € + 2 057 € = **15 614 €****2015** : puits (Sengenbengou) 45m de profondeur sur terrain incluant de la roche dure + latrines à l'école de Timessogou14 257 € + 2 057 € = **16 314 €**

	2013	2014	2015	TOTAL
DEPENSES				
Investissement	12 754	15 614	16 314	44 682
Accompagnement technique				
Sensibilisation au développement				
Dépenses non éligibles				
TOTAL	12 754	15 614	16 314	44 682
RECETTES				
Contribution de votre organisation	10 631.8	13 000	9 879.7	33 511.5
Contribution de votre partenaire local	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	
Partenaires en France				
<i>Dont CG78-Investissement</i>	<i>4 468.2</i>	<i>4 468.2</i>	<i>2 234.1</i>	<i>11 170.5</i>
<i>Dont CG78-Fonctionnement</i>				
<i>Dont CG78- Activité yvelinoise</i>	<i>500</i>			<i>500</i>
Partenaires à l'étranger				
TOTAL	15 600	17 468.2	12 113.8	45 182

Le fichier Excel ne vous permet de renseigner que les flux financiers (en argent).

Vous pouvez souhaiter compléter la présentation budgétaire de votre projet en présentant les contributions en nature (mise à disposition de terrains, de personnels...). Veuillez dans ce cas utiliser le tableau ci-dessous. Vous pouvez décider de valoriser ces contributions : dans ce cas, veuillez préciser le mode de valorisation et son montant (nombre d'hommes-jour au salaire moyen constaté pour cette tâche, prix de l'hectare moyen constaté par les services fonciers...).

- **« De l'eau de qualité... »**

Nom du contributeur	Nature de la contribution	Mode de valorisation	Montant de la valorisation
Variable : - un particulier - un clan - la commune - le cercle de Koro - la paroisse Voire non attribué, pas de titre de propriété ni de cadastre	Mise à disposition du terrain	<i>Sans objet</i> Entente amiable Décision, arbitrage par le Chef de village	<i>Sans objet</i>
La commune	Couverture assurances des ouvriers et du chantier		
Les villageois du site concerné	Mise à disposition de villageois pour effectuer la main-d'œuvre ne nécessitant pas de réelle qualification	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i> Solidarité de la communauté villageoise
Les femmes du village	Nourrir les ouvriers de l'équipe du sourcier	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i> Solidarité de la communauté villageoise

- **« ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires »**

Nom du contributeur	Nature de la contribution	Mode de valorisation	Montant de la valorisation
- la commune ou - la paroisse	Jouissance d'une parcelle du terrain sur lequel est implantée l'école	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
La commune	Couverture assurances		

	des ouvriers et du chantier		
Les villageois du site concerné	Mise à disposition de villageois pour le travail lié à la réalisation des fondations et de l'excavation principale où sera installée la fosse	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i> Solidarité de la communauté villageoise
Le Comité de gestion de l'école concernée	Nourriture des ouvriers constituant l'équipe du maçon	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i> Solidarité de la communauté éducative
Le Comité de gestion et les écoliers	Entretien des latrines	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i> Solidarité de la communauté éducative

Partie D

SENSIBILISATION LOCALE AU DEVELOPPEMENT

1- Communication générale.

D'une manière générale, comment envisagez-vous de valoriser votre programme auprès de la population yvelinoise ?

En essayant, tout en poursuivant nos activités de répondre présent à un certain nombre d'évènements ainsi qu'aux invitations que l'on nous fait généralement plusieurs fois par an à venir dans des écoles ou auprès de différents organismes s'occupant le plus souvent de jeunes, expliquer ce que nous faisons.

Cette valorisation est vitale pour l'association tant au niveau de son existence et de sa reconnaissance que pour renforcer ses rentrées financières.

Quels seront les supports de communication que vous utiliserez pour faire connaître votre action ?

- Site de Mali-Médicaments : actualisé et rénové, des articles relatent les actions en cours avec illustrations, dossier technique et liens vers des articles connexes et même d'autres sites
- Articles de presse publiés notamment dans le journal *'Les Nouvelles'*
- Participation à des émissions sur *'Radio-Vielle Eglise'*, radio locale du sud Yvelines

A chaque évènement nous utilisons panneaux, film, power point autrement dit les moyens de communication habituels

Comment la visibilité de la contribution du Département des Yvelines est-elle assurée dans votre programme ?

- Sur place, plaque apposée sur l'ouvrage mentionnant le nom du lieu, Mali-médicaments et la participation du Conseil Général, signalétique utilisée systématiquement depuis 2008.
- Mention d'autre part de ce partenariat dans de nombreux articles sur le site assortie de liens avec le Conseil Général
- Mention enfin de cette collaboration sur nos documents, (*plaquettes de présentation et autres*) (*ainsi que dans les articles de presse, tracts ou émissions de radio annonçant une manifestation au service de laquelle ce partenariat joue un rôle direct ou indirect*)

Organisez-vous régulièrement des manifestations en Yvelines ? De quel type et à quel endroit ?

- Nous participons à deux vide-grenier, au printemps à St Hilarion et en octobre à Sonchamp. Les stands y sont clairement identifiés comme stands de Mali-Médicaments et sont dotés de panneaux qui relatent nos principales actions.
- Nous participons également à l'opération Micro-don au magasin Carrefour Market du Pontel à Villiers St Frédéric et ce depuis 3ans
- Depuis notre création en 1976, nous organisons par ailleurs chaque dernier week-end de

Septembre une collecte qui se réalise sous la forme d'une vente de brioches dans différentes communes essentiellement des Cantons de Montfort l'Amaury, de Rambouillet et de Neauphles sur autorisation préfectorale. Elle constitue l'essentiel de nos ressources annuelles hors dons et subventions.

- Nous participons aussi chaque année aux assises départementales de la coopération décentralisée des Yvelines
- De même nous sommes présents au forum annuel des associations à Montfort l'Amaury
- Suivant les opportunités, nous intervenons aussi à la demande dans des écoles comme St Thérèse à Rambouillet ou le collège de St Arnoult où nous avons rencontré deux classes de 5^{ème}, mais aussi auprès d'autres organismes, c'est ainsi que nous nous sommes rendus dans les aumôneries d'Ablis et des Essarts,...
- Enfin, nous sommes présents chaque année au Marché de Noël de la Queue en Yvelines

◀Semaine événementielle « Afrique, Terre de rencontre » qui a eu lieu du 26 au 31 mars 2012 aux Pressoirs à Epernon en Eure et Loir à l'initiative de la bibliothèque d'Epernon

Accueil, exposition photos et visites guidées assurées par Mali-Médicaments, heures du conte, venues d'auteurs, de libraire, d'illustrateurs de BD

660 élèves répartis entre le primaire et les classes de 6ème, 5ème du collège Chasles à Epernon ont eu d'autre part une visite commentée de l'exposition photos, prises de vues issues du dernier voyage à Pel-Maoudé retraçant la vie au quotidien de nos amis maliens. La visite se terminait par l'heure du conte africain !

Evènements et manifestations du Département des Yvelines :

- Avez-vous déjà participé aux Assises « Yvelines, partenaires du développement » ? Oui Non
- Avez-vous déjà tenu un stand lors des Assises ? Oui Non
- Etes-vous déjà intervenu dans un atelier organisé durant les Assises ? Oui Non
- Avez-vous déjà participé à une campagne Microdons 78 ? Oui Non
- Seriez-vous intéressé pour participer à cette campagne à l'avenir ? Oui Non

Le Département des Yvelines a mis en place des boucles d'information par e-mail : si vous souhaitez y inscrire des membres de votre organisation, veuillez renseigner le tableau ci-après

Nom	Prénom	Adresse mail
BEUF	Jean-Claude	Jc.beuf@wanadoo.fr
VERRIEN	Dominique	Dominique.verrien@wanadoo.fr
GILANT	Jean Marc	jmgilant@free.fr
PELRAS	Olivier	opelras@wanadoo.fr

Selon le règlement en vigueur, votre structure doit organiser une activité spécifique dans le cadre de la convention qui pourra la lier au Département des Yvelines, et pour laquelle ce dernier apportera une contribution forfaitaire de 500€. **N'hésitez pas à prendre contact avec la Mission coopération internationale pour vous accompagner dans la définition de cette activité.**

ATTENTION :

Rubriques complétées mais la proposition peut être retenue soit au niveau « Acteurs Yvelinois, niveau local » ou « Acteurs yvelinois en collectif et Département des Yvelines, niveau supra-local » avec dans ce cas appel à projets et nouvelle proposition de manifestation mais au cours de l'année 2014.

Titre de l'activité
<p>« Connaissons-nous le Mali ? »</p> <p>Sa richesse patrimoniale tant naturelle que culturelle ?</p> <p>Manifestation dans le cadre des activités préalables à la tenue des Assises Yvelinoises du 12 octobre 2013:</p> <p style="text-align: center;"><i>« An ka willi »</i></p> <p><i>« Un espace de découverte à la bibliothèque Florian à Rambouillet »</i></p>
Date(s) envisagée(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Installation exposition lundi 16 septembre 2013. - Exposition, animation du 17 septembre 2013 au samedi soir 21 septembre 2013. Temps fort, présence des officiels, de l'un de nos représentants locaux par ailleurs 1^{er} Adjoint au maire de Pel-Maoudé, le 21 septembre 2013 à partir de 15H00, précédé d'une animation sous forme de visite guidée avec la participation amicale de l'artiste franco-malien 'Tidiane SY'. - Démontage le dimanche 22 ou lundi 23 septembre 2013, puis acheminement d'une partie de l'exposition sur un autre site, exposition tournant en plusieurs lieux dans le département dans le cadre des manifestations préalables à la tenue des Assises. Redéploiement enfin d'une partie de cette exposition dans le cadre de la tenue effective des Assises Yvelinoises le 12 octobre 2013. <p><i>Ce calendrier permettrait de lancer d'une façon particulièrement cohérente la campagne de manifestations précédant les préliminaires aux assises.</i></p> <p><i>En 2012, les 4^{èmes} Assises se tenaient à Rambouillet, l'ouverture des 5^{èmes} se déroulerait à Rambouillet, un symbole !</i></p> <p><i>Accord en tout état de cause de la directrice Mme BERNARD J de la bibliothèque Florian de Rambouillet, de Mme CHRISTIENNE J, Conseillère municipale en charge des relations avec la solidarité internationale et les échanges culturels.</i></p> <p><i>Le temps fort a été défini en relation directe avec le cabinet du Maire et l'artiste « Tidiane SY ».</i></p>
Lieu(x) envisagé(s)

Médiathèque « Florian » de Rambouillet

5 rue Gautherin 78120 RAMBOUILLET

Tel : 01 61 08 61 21 – fax : 01 34 83 02 55

Jocelyne.bernard@rambouillet.fr

Description de l'activité

La manifestation :

➤ Exposition :

- 14 panneaux prêtés par les pays de Loire : thématique **'la vie autour du fleuve Niger'** dont le Mali est riverain
- **Exposition photos** : prises de vue de Mali-Médicaments présentant la vie rurale en milieu subsaharien avec **diaporama** (thématique **'le problème de l'eau'**) et film **'vie local dans la zone rurale du pays Dogon'** (supports utilisés à Epernon lors de l'exposition qui a eu lieu aux Pressoirs au printemps 2012)
- **L'arbre à palabres**, suite logique du Cèdre du Liban, serait aussi exposé en ce lieu en attendant son transfert au collège Louis Lumière à Marly –le-Roi pour les Assises. Il serait réalisé en arts plastiques par les élèves du Collège Catherine de Vivonne et leur professeur Mme Fortin, sous forme d'une œuvre en volume (*armature en grillage recouverte de pâte à papier et garnie de micros*).
- Exposition d'un grand nombre des **planches originales de la BD 'Le crochet à nuages'**, une aventure en pays Dogon, collection GEO, Béka et Marko, (*accord obtenu des auteurs*)

➤ Activités autour de l'exposition :

- proposition de **visites guidées et commentées** notamment par notre principal correspondant local, Robert Ansama TOGO, à destination des maternelles, primaires et des collégiens plus précisément du niveau 5^{ème}.
- Proposition d'un **temps du conte** notamment le mercredi après midi (*sous réserve*).
- **Projection** dans une salle attenante du film **« Faro reine des eaux »** ou autre (*sous réserves d'accord et de disponibilité, accord de la Directrice de la bibliothèque et en pourparlers avec la directrice de la salle de cinéma pour le choix définitif du film et la participation éventuelle de réalisateurs*) (*la salle de cinéma de Rambouillet devant alors faire l'objet de travaux d'agrandissement et de rénovation dont la durée devrait être d'au moins 1 an*).
- Une **animation** serait d'autre part réalisée par le **slameur 'Tidiane SY'**, d'origine franco-malienne, accord obtenu de l'artiste pour une participation amicale à titre exceptionnelle en faveur de Mali-Médicaments:
Il s'agirait d'une proposition de visite guidée par Mali-Médicaments assortie d'intermèdes artistiques orchestrés par Tidiane qui se déroulerait le samedi de 14h00 à 15h00. (*Tidiane serait en tenue de cérémonie des masques, caste des chasseurs, il réaliserait des slams sur fond de jambé,...*)

Activité en cours d'élaboration : nous en sommes à la phase d'étude de faisabilité et de prospection.

Conventions à passer.

Partenaires pour l'organisation

- Médiathèque de Rambouillet avec notamment la mise à disposition du local et de sa logistique. Utilisation de son maillage pour diffusion de l'information auprès de son public et à destination des écoles primaires (*calendrier des manifestations, animations à venir,*

ateliers proposés,...)

- La ville de Rambouillet : diffusion d'information et de publicités, avec l'avantage de bénéficier d'un relais efficace par Rambouillet Animation Jeunesse et le service communications
 - Pays de Loire : prêt de l'exposition (Association BINKAD, A. HUSSON, partenaire essentiel relayant la communication avec l'organisation Pays de Loire et pourvoyant en collaboration avec Mali-Médicaments à la recherche d'autres partenaires afin de faire tourner l'exposition sur plusieurs sites.
A régler les problèmes d'assurance, de transport, démontages remontages de l'exposition sur plusieurs lieux : à étudier dans sa globalité avec le Conseil Général et les associations directement impliquées.
 - Bibliothèque d'Épernon : prêt des tirages photos format A4, A3 réalisées par les membres de Mali-Médicaments lors du voyage effectué au Mali en novembre 2009
 - Collège Catherine de Vivonne : réalisation d'un arbre à palabres et relais de l'information sur l'ensemble des élèves du cycle secondaire.
 - Tidiane SY : prestation d'une heure d'animation
 - Béka et Marko : prêt de planches originales
- ***Mali-Médicaments en liaison avec le Conseil Général en serait l'initiateur, le coordinateur et responsable de l'organisation générale.***

Public visé

- Public des habitués des expositions de la bibliothèque Florian
 - Quelques touristes profitant de cette manifestation lors de leur visite du château et des musées situés à proximité
 - Des jeunes (sous réserve de la présence effective des animations)
 - Public scolaire de la maternelle au collège
 - Des Rambolitains et Sparnoniens
- Les personnes fréquentant les assises et leurs différentes animations, souvent elles-mêmes membres d'associations.

Nombre de personnes attendues

Difficilement évaluable

Budget prévisionnel de l'activité

En cours de chiffrage.

Partie E

SIGNATURES

A l'attention de
Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines

Je soussigné **Claire ROTTIER** agissant en qualité de **Présidente de l'association Mali médicaments** sollicite du Département des Yvelines une subvention triennale prévisionnelle de **11 170.5 €**, pour la réalisation du programme **« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dont le coût prévisionnel global est estimé à 44 682 € au Mali, région de Mopti, cercle de Koro » (pour la réalisation au Mali, région de Mopti, cercle de Koro du programme « De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires le coût prévisionnel global est estimé à 44 682 € et) dont le démarrage est prévu en 2013.**

Je certifie sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Conformément au règlement CE n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 relatif aux aides *de minimis*, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité, j'atteste que l'Association n'a pas bénéficié d'un montant d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000€ sur trois exercices¹,

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts, autorise les services du Département à procéder aux vérifications nécessaires sur pièces et sur place et accepte l'ensemble des obligations que comporte pour l'organisme l'octroi d'une subvention.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du dispositif « Appui aux acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale ».

Je m'engage à réaliser le programme triennal selon les termes proposés dans le présent formulaire et à solliciter l'accord du Département avant toute modification, le cas échéant, de ce programme.

J'autorise le Département des Yvelines à communiquer sur le projet une fois le financement accordé.

J'atteste avoir pris connaissance du modèle de convention susceptible d'être conclue et des obligations incombant à mon organisme dans l'éventualité de la signature d'une convention de partenariat.

Fait à Montfort l'Amaury, le 26/01/2013
La Présidente Claire ROTTIER



Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

¹ Si vous n'êtes pas une Association, ou si votre Association a perçu plus de 200 000€ de financements publics sur les trois derniers exercices, veuillez rayer manuellement cette mention

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au [nom du service] du Conseil Général des Yvelines.

E2- Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale

*Je soussigné, **Claire ROTTIER, Présidente**, représentant légal de **Mali-Médicaments**, déclare faire adhérer mon organisation à la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale et m'engage à mettre en œuvre les principes qu'elle réunit dans le cadre du projet de coopération « **De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires.**» au Mali, région de Mopti, cercle de Koro, cofinancé par le Département des Yvelines.*

1. **CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT.** L'environnement du projet aura un impact décisif sur son déroulement : il faut connaître le contexte et tenir à jour une cartographie des acteurs.
2. **CLARIFIER LE BESOIN.** Un besoin n'est pas une donnée préalable : il doit être le fruit d'une construction collective et ouverte et cibler précisément les demandes formulées.
3. **PROPOSER UN SERVICE.** Les infrastructures n'ont d'utilité que pour un service à rendre : la conception du projet doit porter plus d'attention aux modalités de fonctionnement qu'à l'investissement.
4. **ADAPTER LA REPONSE.** Il y a plusieurs réponses possibles à un besoin : toutes les options doivent être examinées avant de déterminer le contenu d'un projet.
5. **PARTAGER LES RESPONSABILITES.** La conduite du projet implique la participation de plusieurs acteurs : un partage clair des responsabilités est nécessaire avant le démarrage du projet.
6. **S'APPUYER SUR LES RESSOURCES HUMAINES.** Les ressources humaines sont le moteur du bon déroulement du projet : les enrichir est un facteur de pérennité.
7. **RESPECTER LES AUTORITES.** Le développement local passe par des autorités locales légitimes : c'est aussi le rôle de la solidarité internationale que de les reconnaître voire de les renforcer.
8. **SAVOIR INNOVER.** Le projet est un facteur de développement durable : sous couvert de répondre à un besoin, il peut être l'occasion d'introduire des pratiques innovantes.
9. **RENFORCER L'IMPACT LOCAL.** Le projet est un acteur de la vie locale : pour faciliter son appropriation, il faut encourager les retombées locales.
10. **REUNIR LES CONDITIONS PREALABLES.** La précipitation nuit à la qualité des projets : il faut établir des conditions préalables et laisser l'initiative du démarrage des projets à ceux qui devront en assurer la conduite.
11. **GERER AVEC RIGUEUR.** Réunir les financements nécessaires crée des obligations : la réussite du projet exige une gestion saine, transparente et équilibrée en particulier sur le plan financier.

12. **VALIDER LA PERENNITE.** L'achèvement du projet n'est pas une fin en soi : il faut soutenir l'intérêt durable et l'appropriation des bénéficiaires pour la production du service.

Fait à Montfort L'Amaury, le 26/01/2013
La Présidente Clair ROTTIER

SIGNATURE



En complément du formulaire de demande de convention de partenariat, le demandeur est invité à fournir :

	Vérification par le demandeur	Vérification par le CG78
<p>Tout document de nature technique permettant de justifier de la faisabilité du projet (études préalables...)</p> <p>➤ Puits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire en photos des puits réalisés depuis 1997 en partenariat avec le Conseil Général des Yvelines ou hors convention triennale • Chiffrage du cout de réalisation <u>du corps</u> d'un puits et de ses éléments techniques annexes, illustrations photos • Précisions techniques, évolution des mises en œuvre des réalisations, illustrations correspondantes • PDC : Plan Développement Communal : l'original ; description des 5 sites concernés • Photos de puits en construction • Manibouro : dernier puits réalisé dans le cadre de la troisième année de la convention triennale : photos illustrant l'inauguration du chantier par les officiels, le premier coup de pioche des Anciens, début de la construction,... • Factures Manibouro : elles ont permis d'établir les nouvelles estimations de coût d'un puits, sous réserve du maintien des circuits d'approvisionnement en matériaux <p>➤ Latrines</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Devis latrines Baragnagolé ○ Photos latrines école primaire de Pel-Maoudé servant de modèle ○ Plans ○ Ancien devis présentant poste par poste le le financement en corrélation avec les plans fournis 	<p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p> <p style="text-align: center;">☒</p>	<p style="text-align: center;">☐</p>
<p>Tout document de nature budgétaire permettant de justifier le budget prévisionnel (devis...) Incorporés dans le dossier P11->14 : dépenses 2012, recettes 2012, compte financier exercice 2012, budget 2013 association Mali-Médicaments</p>	<p style="text-align: center;">☒</p>	<p style="text-align: center;">☐</p>
<p>Copie des conventions et/ou contrats signés avec les partenaires locaux</p>	<p style="text-align: center;">☐</p>	<p style="text-align: center;">☐</p>

Copie de la liste des membres de l'instance décisionnelle (voir CR)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des comptes approuvés lors du dernier exercice clos (compte de résultat et bilan) Compte-rendu AG 01/04/2012 ----- Réunion bureau 26/01/2013	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le plus récent rapport d'activités approuvé (idem)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du récépissé de déclaration en Préfecture (association)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du relevé d'inscription SIRET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts (association)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la publication au JO (association)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie arrêté préfectoral 2012 autorisation de collecte sur voies publiques dans le cadre de l'opération 'brioches'	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un relevé d'identité bancaire ou postale (original)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie F

ANNEXES

Article 12- Signalétique travaux.


Lorsque votre projet comprend des travaux, vous êtes invités à demander à l'entreprise maître d'œuvre du chantier la pose d'un panneau de chantier, dont le coût peut être inclus dans le devis. Ce panneau pourra autant favoriser la visibilité de votre organisation en tant que maître d'ouvrage ou partenaire principal du projet, que celles de vos partenaires, dont le Département des Yvelines, et permettra d'informer riverains et passants de l'objet du chantier.

Un panneau de chantier peut être réalisé en bois ou tout autre matériau pérenne, dont les dimensions lui permettront d'être visible depuis les axes de circulation. Les informations peuvent être peintes ou typographiées. Il sera implanté de préférence en bordure de terrain à proximité des espaces de circulation du public.

Le panneau de chantier comprend traditionnellement les informations suivantes :

- l'objet de la réalisation ;
- éventuellement, son coût ;
- le numéro de permis de construire ;
- la date de début de chantier et sa date prévisionnelle d'achèvement ;
- le nom du maître d'ouvrage (le commanditaire, qui aura ensuite la propriété de l'équipement construit) ;
- le nom de l'entreprise maître d'œuvre (qui coordonne le chantier), et éventuellement celui des autres entreprises intervenantes ;
- le plan de financement, avec mention des noms des partenaires financiers par ordre d'importance de leur contribution.

Tous les noms mentionnés sur le panneau peuvent être accompagnés de leur logo. Dans le cas d'une mention du Département des Yvelines en tant que partenaire financier, l'inscription sera la suivante :

Département des Yvelines (France)	(pourcentage de sa contribution par rapport au coût du projet)		Yvelines Conseil général
-----------------------------------	--	---	------------------------------------

2- Signalétique pérenne.

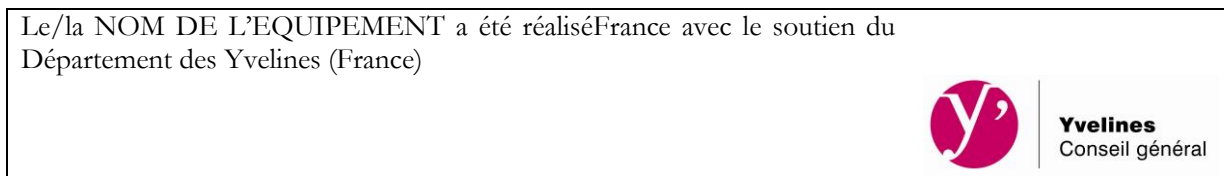
La signalétique pérenne est celle qui a vocation à rester durablement apposée sur l'équipement construit en vue d'identifier celui-ci et de rappeler le rôle joué par les principaux contributeurs financiers. Il est vivement recommandé d'inclure ce type de signalétique dans le coût du projet.

Il y a lieu de distinguer entre :

- **l'identification de l'équipement** : les informations comprennent le nom et éventuellement le logo du propriétaire des lieux (association, collectivité...), le nom de l'équipement (école X, centre de santé Y), et éventuellement sa date d'inauguration. Cette identification est placée de préférence à l'extérieur de l'équipement, soit en bordure de route, soit sur la façade principale, afin de faciliter son identification par le public ;

- **la mention des partenaires** : les informations comprennent la liste des partenaires qui ont contribué au projet. Cette mention peut être apposée à l'intérieur du bâtiment et être plus discrète, mais doit pouvoir être vue par le public fréquentant l'établissement.

Dans le cas d'une mention du Département des Yvelines en tant que contributeur au projet, l'inscription sera de préférence la suivante (en fonction des contraintes que d'autres partenaires pourraient donner) :



Le support de cette mention peut être une plaque (PVC, verre, bois, métal...). Les informations, pour rester visibles durablement, devront être portées au moyen de techniques assurant leur conservation (gravure, vernis de protection...).

3- Signalétique événementielle.

La signalétique événementielle est dédiée à une occasion particulière, elle doit donc être provisoire, peu chère et si possible réutilisable. Lors des manifestations ou inaugurations, il peut être important de renforcer la visibilité des partenaires ayant contribué au projet de manière à les associer à l'évènement et à informer le public présent de leur rôle.

Plusieurs supports sont possibles :

- banderoles ou drapeaux en tissu ;
- affiches en papier ;
- autocollants ;
- etc...

Dans le cas d'une mention du Département des Yvelines, celui-ci pourra mettre à votre disposition :

- son logo pour la réalisation des supports dédiés à la manifestation ;
- des autocollants de différents formats portant son logo.

La simple exposition du logo est dans ce cas suffisante.

4- Autres supports de communication.

Votre organisation est invitée à faire apparaître le Département des Yvelines comme l'un de ses partenaires, soit à l'occasion de l'élaboration de documents relatifs à des projets soutenus par lui, soit à l'occasion de la rédaction des documents institutionnels présentant votre organisation (brochures, site internet...).

En fonction du niveau de la contribution apportée par le Département, le partenariat pourra être plus ou moins mis en valeur (soit au même niveau que les autres partenaires, soit par une visibilité supérieure à celle de vos autres partenaires).

De préférence, vous utiliserez le terme « Département des Yvelines (France) » pour évoquer ce partenariat. Son logo pourra être mis à votre disposition sous réserve d'une demande explicite (par courrier, par e-mail) pour son utilisation et d'une validation par votre interlocuteur au Département du document final **avant son édition**.

5- Rapport photos.

Les rapports d'activités que vous aurez à fournir au Département des Yvelines doivent comprendre des photos se rapportant à votre projet. Vous voudrez bien y inclure, a minima :

- une photo du panneau de chantier entier mentionnant le partenariat avec le Département ;
- au moins trois photos des éléments de signalétique pérenne (identification et contributeurs) :
 - la première représentant le support entier et seul ;
 - la seconde incluant une pose avec les bénéficiaires du projet ;
 - la troisième prise dans son contexte (« scène de vie » de l'équipement) ;
- une ou plusieurs photos des manifestations dans lesquelles le partenariat avec le Département est mis en valeur.

Communication de documents aux collectivités publiques (*Code Général des Collectivités Territoriales Article L1611-4 : Loi du 1^{er} Juillet 1901 Article 5*)

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Obligation de contrôle des associations subventionnées (*Décret loi du 30 octobre 1935, toujours en vigueur : loi du 6 février 92 dite loi Joxe*)

Il est rappelé que, conformément à la loi, toute association, œuvre ou entreprise, ayant reçu une subvention, pourra être soumise au contrôle des délégués de la Collectivité qui l'a accordé.

Certification conforme du Président de l'organisme (*Code Général des Collectivités Territoriales : Article L 2313-1, L 3313-1 et R 3313-6*)

Les associations auxquelles une collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50% du budget de l'association, doivent présenter un bilan certifié conforme (bilan, compte de résultat et annexe) par un commissaire aux comptes ou simplement par le président de l'association si celle-ci n'est pas soumise à l'obligation de certification des comptes.

Certification conforme du commissaire aux comptes (*Code de Commerce : Articles L 612-1 et L 612-4*)

Toute association ayant reçu annuellement de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention dont le montant est supérieur à 150 000 euros doit :

- établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe
- nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant

De même pour les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique qui dépassent, pour deux de ces critères, les seuils suivants :

>= 50 salariés ;

>= 1 550 000 euros au total du bilan ;

>= 3 100 000 euros du chiffre d'affaires Hors Taxes ou des ressources

Dépôt en Préfecture (*Loi 2000-321 du 12 Avril 2000 Article 10 : Décret 2001-495 du 6 Juin 2001 Article 2*)

Les organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à 153 000 euros doivent déposer à la préfecture du département où se trouve leur siège social leur budget, leurs comptes, les conventions et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

Convention obligatoire (*Loi 2000-321 du 12 Avril 2000 Article 10 : Décret 2001-495 du 6 Juin 2001 Article 1*)

L'autorité administrative qui attribue une subvention doit lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Production d'un compte rendu financier pour toute subvention affectée (*Loi 2000-321 du 12 Avril 2000 Article 10 : Décret 2001-495 du 6 Juin 2001 Article 1*)

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Restitution des fonds non utilisés (*Décret du 30 Juin 1934 Article 1 : Ordonnance 58-896 du 23 Septembre 1958 Article 31 : Décret-loi du 2 Mai 1938*)

Les subventions publiques non utilisées conformément aux objectifs définis à l'origine par les financeurs seront annulées et restituées à la collectivité donatrice. Tout refus de communication des documents sollicités par la Collectivité entraîne le même type de sanction.

PREAMBULE

Depuis 2006, le Département des Yvelines s'est engagé dans une politique de coopération internationale ambitieuse intitulée « Yvelines, partenaires du développement ». Cette politique, inscrite dans le cadre de l'Aide publique au développement, vise en particulier à accompagner les communes, les groupements de communes, les associations et les collèges des Yvelines qui mènent des actions de coopération internationale dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France (ZSP).

Initié en 2006, et révisé en 2011, le dispositif « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » permet au Département des Yvelines d'apporter son concours technique et financier aux acteurs yvelinois en signant avec eux des conventions pour la réalisation de programmes triennaux au profit des populations des pays de la ZSP.

Le règlement du dispositif est tenu à disposition des acteurs yvelinois concernés et peut être demandé à tout moment.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du soutien apporté par le Département des Yvelines à la réalisation du programme triennal soumis par le Bénéficiaire dans le cadre du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale ».

Article 2- Description du programme triennal.

Le programme présenté par le Bénéficiaire, d'une durée prévisionnelle de trois années civiles, a pour objet TITRE DU PROJET. Il sera réalisé à LOCALISATION.

Le coût prévisionnel total du programme triennal est de XXXX euros. Sur ce total, les dépenses éligibles au titre du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » représentent XXXX euros.

La description succincte du programme figure en annexe 1. Le Bénéficiaire atteste que cette description succincte correspond au dossier de demande de subvention déposé auprès du Département des Yvelines.

Dans le cadre de la réalisation de son programme, le Bénéficiaire a signé la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale et s'est engagé à les transposer de la manière la plus adaptée possible à son programme et au contexte dans lequel il se déroule.

Article 3- Montant triennal de la subvention départementale.

En contrepartie du respect par le Bénéficiaire des objectifs et caractéristiques du programme triennal qu'il a proposé, et sous réserve des modifications ultérieures qui pourraient lui être apportées et qui seront dûment validées par le Département, le Département des Yvelines s'engage à contribuer à la réalisation du programme par l'intermédiaire d'une subvention d'un montant triennal de :

XXXXXX euros, représentant XXX% du coût total du projet

dont XXXXX€ en investissement et XXXX€ en fonctionnement

Ce montant constitue un maximum pour les trois années civiles du programme : il pourra cependant être révisé à la baisse en fonction des demandes de modifications, des rapports annuels et justificatifs fournis par le Bénéficiaire pour correspondre au taux initial de subventionnement obtenu par le Bénéficiaire. La subvention triennale est versée par tranches annuelles.

La subvention de fonctionnement comprend une **contribution de 500 euros** versée au Bénéficiaire pour la réalisation d'une action spécifique en Yvelines ainsi que le prévoit le règlement du dispositif. Cette contribution sera versée une fois l'action réalisée et justifiée, soit dans le cadre du rapport intermédiaire, soit dans le cadre du rapport final.

Article 4- Montant de la subvention départementale pour l'année en cours et conditions de versement.

La première tranche annuelle représente 40% de la subvention triennale attribuée hors action spécifique en Yvelines. Son versement est conditionné à :

- la signature de la présente convention ;
- la production des documents attestant de la disponibilité effective d'au moins 50% des ressources nécessaires au financement du programme de la première année (hors contribution départementale).

Le versement de cette tranche se fait par mandat administratif sur le compte bancaire du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire dispose de quatre mois à compter de l'attribution de la subvention pour adresser au Département ces documents. A défaut, la convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, qui en informera le Bénéficiaire par courrier.

Article 5- Montant de la subvention départementale pour la deuxième année et conditions de versement.

La demande pour la deuxième tranche doit faire l'objet d'un courrier du Bénéficiaire qui doit être accompagné du rapport intermédiaire d'activités pour la première année civile, celui-ci comprenant un budget prévisionnel pour la deuxième année. Cette demande doit parvenir au plus tard six mois après la fin de la première année civile.

Le montant de la deuxième tranche correspond soit :

- à 40% de la subvention triennale attribuée hors action spécifique en Yvelines, si le programme et le budget prévisionnels restent conformes à l'annexe 1 ;
- si le budget prévisionnel est modifié, après ajustement du montant prévisionnel triennal de la subvention, à 40% de celui-ci diminué le cas échéant du trop-perçu lors de la première année ;
- au versement de la contribution financière départementale au titre de l'action spécifique en Yvelines si celle-ci s'est déroulée durant la première année couverte par la convention.

Le versement de la subvention est conditionné :

- à la remise du rapport intermédiaire d'activités ;
- le cas échéant, à la mise à jour de l'annexe 1 en cas de modification du programme et du budget prévisionnels, confirmé par échange de courriers entre le bénéficiaire et le Département des Yvelines.

Le versement de la subvention se fait par mandat administratif sur le compte bancaire du Bénéficiaire.

Article 6- Rapport intermédiaire d'activités.

Un plan-type de rapport intermédiaire d'activité est fourni en annexe 2 de la présente convention. Le Bénéficiaire est tenu de respecter scrupuleusement ce plan-type.

Le rapport intermédiaire d'activité, visé par le représentant légal du Bénéficiaire et par son trésorier, doit être fourni au plus tard six mois après la fin de la première année civile couverte par la convention. Passé ce délai, et sauf demande expresse de modification du programme dûment validée par le Département des Yvelines, le Bénéficiaire perd non seulement le bénéfice de la subvention prévue pour la deuxième année, mais s'expose également à une demande de restitution des subventions versées pour la première année.

Article 7- Montant de la subvention départementale pour la dernière année et conditions de versement.

La demande de subvention pour la dernière année doit faire l'objet d'un courrier du Bénéficiaire qui doit être accompagné du rapport final d'activités pour l'intégralité du programme, qui comprend les justificatifs comptables de l'ensemble des dépenses du programme. La subvention pour la dernière année est donc calculée et versée une fois le programme entièrement réalisé et toutes les dépenses exécutées. La demande doit être adressée au plus tard deux mois avant la fin de la troisième année civile couverte par la convention.

Le montant de la subvention départementale pour la dernière année correspond au solde dû et sera calculé en fonction :

- des dépenses réelles justifiées par le Bénéficiaire dans le cadre du programme triennal ;
- dans la limite du taux de subvention dont il a bénéficié et du montant prévisionnel attribué par la Commission permanente ;
- une fois déduites les subventions départementales versées sur la base des budgets prévisionnels en première et deuxième année.

Le versement de la subvention est conditionné :

- à la remise du rapport final d'activités ;
- le cas échéant, à la mise à jour de l'annexe 1 en cas de modification du programme et du budget prévisionnels, confirmé par échange de courriers entre le bénéficiaire et le Département des Yvelines.

Si le solde à verser au Bénéficiaire se révélait négatif, indiquant un trop-perçu par le Bénéficiaire, le Département se réserve le droit de demander la restitution du trop-perçu. La restitution du trop-perçu sera automatiquement exigée si celui-ci devait excéder 10% des subventions déjà versées par le Département.

Article 8- Rapport final d'activités.

Un plan-type de rapport final d'activités est fourni en annexe 3 de la présente convention. Le Bénéficiaire est tenu de respecter scrupuleusement ce plan-type.

Le rapport final d'activités, visé par le représentant légal du Bénéficiaire et par son trésorier, doit être fourni au plus tard deux mois avant la fin de la troisième année civile couverte par la présente convention. Passé ce délai, et sauf demande expresse de modification du programme donnant lieu à la signature d'un avenant, le Bénéficiaire perd non seulement le bénéfice de la subvention prévue pour la dernière année, mais s'expose également à une demande de restitution de l'ensemble des subventions versées déduction faite des montants justifiés dans le rapport intermédiaire d'activités.

Article 9- Modification du programme triennal.

Le Bénéficiaire est tenu d'informer dès que possible le Département des Yvelines des difficultés ou événements affectant le bon déroulement du programme.

A tout moment, le Bénéficiaire peut solliciter la modification du programme triennal initial dans les conditions suivantes :

- le Bénéficiaire continue de porter la responsabilité de mise en œuvre du programme vis-à-vis du Département des Yvelines ;
- la nature principale du programme n'est pas modifiée, ni sa localisation ;
- si le Bénéficiaire sollicite un délai supplémentaire pour réaliser le programme, la durée de ce dernier ne peut être allongée au-delà du 1^{er} novembre de la quatrième année complète qui suit l'année de signature de la convention ;
- si le Bénéficiaire sollicite une modification du budget prévisionnel, le montant de la subvention triennale est révisé pour correspondre au taux de subventionnement obtenu par le Bénéficiaire et indiqué à l'article 3, mais ne peut en aucun cas dépasser le montant maximal de la subvention triennale indiqué à l'article 3.

La demande de modification du programme triennal doit être effectuée par courrier par le Bénéficiaire et apporter des éléments de motivation pour cette modification. La modification n'est acceptée par le Département des Yvelines qu'à réception par le Bénéficiaire d'un courrier du Département confirmant l'accord de ce dernier pour procéder à la modification du programme.

Le courrier de demande de modification devra être accompagné d'une mise à jour de l'annexe 1 de la présente convention. Cette mise à jour sera annexée au prochain avenant à intervenir avec le Bénéficiaire, en fonction de l'avancement du projet.

En cas de refus du Département d'accepter la modification du programme, le Bénéficiaire devra :

- soit s'engager à réaliser le programme initial dans les termes convenus initialement ;
- soit demander la résiliation de la convention.

Article 10- Résiliation de la convention.

Le Département pourra demander la résiliation de la convention :

- par défaut de présentation des documents prévus à l'article 4 ;
- par défaut de présentation du rapport intermédiaire d'activités dans la forme ou les délais impartis tels qu'ils sont prévus à l'article 6 ;
- par défaut de présentation du rapport final d'activités dans la forme ou les délais impartis tels qu'ils sont prévus à l'article 8.

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la convention :

- pour tout motif rendant impossible la réalisation ou la poursuite du programme triennal tel qu'il est prévu dans la convention, et sous réserve des modifications qui pourraient lui être apportées en cours d'exécution.

Après examen en commun des dépenses imputables au programme triennal et dûment justifiées par le Bénéficiaire, le Département pourra demander la restitution de tout ou partie des subventions versées.

Article 11- Engagements du Bénéficiaire.

Les engagements conventionnels du Bénéficiaire sont les suivants :

- réaliser le programme triennal tel qu'il est décrit dans la présente convention, et le cas échéant, en tenant compte des modifications qui lui sont apportées et qui ont été validées par le Département des Yvelines ;
- mettre en œuvre de façon adaptée et progressive les principes de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale ;
- réaliser les activités en Yvelines auxquelles il s'est engagé, en lien avec le programme triennal d'actions à l'étranger ;
- transmettre au Département des Yvelines le compte de résultat et le bilan comptable de chaque année couverte par la présente convention au plus tard six mois après la clôture de l'exercice comptable. Ils seront certifiés par le représentant légal du Bénéficiaire si la subvention accordée est supérieure à 75 000€ ;
- remettre au Département des Yvelines tous les documents et pièces justificatives utiles permettant d'apprécier le bon déroulement du programme ;
- contribuer et participer, à la demande du Département des Yvelines, aux manifestations, ateliers, groupes de travail et autres activités que le Département propose aux acteurs yvelinois ;
- mettre en valeur son partenariat avec le Département des Yvelines dans sa communication en France ou à l'étranger.

Article 12- Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée de trois années civiles à compter de l'année de signature de la présente convention. Elle pourra prendre fin de manière anticipée après versement du solde de la contribution départementale. Elle pourra être étendue d'une année supplémentaire par avenant.

Fait à Versailles, le

Pour le Département des Yvelines

Pour le Bénéficiaire

Le Président

Le Représentant légal

ANNEXE 1 – Fiche de synthèse du programme.

Nom de l'organisation
Titre du programme
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Localisation du programme
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Nombre de bénéficiaires directs
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Objectifs
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Résultats attendus
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Activités à mener
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i>
Nature et date de l'activité spécifique en Yvelines
<i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie D2)</i>

Budget prévisionnel triennal du programme (en euros)
(Veuillez reprendre les chiffres du fichier Excel, onglet « Tableau dossier »)

	2012	2013	2014	TOTAL
DEPENSES				
Investissement				
Accompagnement technique				
Sensibilisation au développement				
Dépenses non éligibles				
TOTAL				
RECETTES				
Contribution de votre organisation				
Contribution de votre partenaire local				
Partenaires en France				
<i>Dont CG78-Investissement</i>				
<i>Dont CG78-Fonctionnement</i>				
<i>Dont CG78- Activité yvelinoise</i>				
Partenaires à l'étranger				
TOTAL				

ANNEXE 2- Plan-type du rapport intermédiaire d'activités.

Fiche de synthèse :

Il s'agit d'une part de reproduire la fiche de synthèse annexée à la convention initiale ; d'autre part, et le cas échéant, de produire une mise à jour de cette fiche de synthèse tenant compte des éléments de bilan présentés dans le rapport intermédiaire. Si des modifications du programme ont été demandées par le Bénéficiaire, les copies de ces courriers et des réponses du Département doivent être jointes.

Première partie :

- rappel succinct du programme initial (quatre à cinq paragraphes : environnement, besoins identifiés, objectifs généraux du programme, réponses apportées aux besoins par le programme, contenu du programme, modalités d'exécution du programme et partenaires associés à son exécution) ;
- rappel du budget détaillé initial (tableau présenté lors du dépôt initial du dossier, par an, dépenses et recettes. Le cas échéant, le tableau des valorisations est reproduit) ;

Deuxième partie :

- déroulement du programme : il s'agit de la description des principales étapes d'exécution du programme (études, commandes, construction, formation, autres activités...) ;
- résultats intermédiaires atteints : à quelle étape du déroulement du programme en est-on aujourd'hui ? Est-ce conforme aux attentes ?
- ajustements : à ce stade, des ajustements sont-ils prévus par rapport au programme initial ? Si oui, quels sont-ils, et pourquoi ?
- mise en œuvre de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale : le bénéficiaire doit montrer comment il a transposé dans la réalisation du programme les principes de la Charte et quels actions complémentaires il envisage de mettre en œuvre ;
- contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement : le bénéficiaire doit mettre à jour, le cas échéant et si l'avancement du programme le permet, les indicateurs et données relatives à la contribution de son programme aux OMD ;
- compte intermédiaire du programme : il est présenté sous forme de tableau et décrit l'état d'exécution du budget (dépenses et recettes) avant versement de la subvention départementale pour la deuxième année. Il est aussi détaillé que possible afin de faire le lien avec les documents produits en annexe ;
- budget prévisionnel pour l'année suivante : également présenté sous forme de tableau, il présente sur une colonne le budget de la seconde année tel qu'il était prévu initialement, et le budget de la seconde année tel qu'il résulte des éventuels ajustements survenus depuis le début de la convention ;

Conclusion :

- perspectives : le bénéficiaire doit décrire la manière dont il envisage de poursuivre la réalisation du programme ;

Les annexes :

- annexe 1 : rapports techniques existants détaillant l'exécution du projet (le cas échéant), lettres d'information éditées par le bénéficiaire, copie d'article de presse...
- annexe 2 : rapport photo et vidéo sur CD-ROM. Le bénéficiaire enregistrera sur un CD-Rom entre 5 et 10 photos présentant son programme à différentes étapes de réalisation, et éventuellement un film vidéo présentant ce programme s'il existe. Les photos et films seront libres de droit et pourront être utilisés par le Département dans le cadre de sa communication sur sa politique de coopération internationale ;
- annexe 3 : copie des justificatifs comptables. Une liste détaillée des justificatifs fournis (identifiant chaque document par un numéro, le nom du bénéficiaire et le montant de la dépense) est établie et figure avant les copies des documents. Les documents fournis doivent au minimum correspondre au montant de la subvention départementale accordée pour la première année du programme.

ANNEXE 3- Plan-type du rapport final d'activités.

Fiche de synthèse :

Il s'agit d'une part de reproduire la fiche de synthèse annexée à la convention initiale ; d'autre part, et le cas échéant, de produire une mise à jour de cette fiche de synthèse tenant compte des éléments de bilan présentés dans le rapport final. Si des modifications du programme ont été demandées par le Bénéficiaire, les copies de ces courriers et des réponses du Département doivent être jointes.

Première partie :

- rappel succinct du programme initial (quatre à cinq paragraphes : environnement, besoins identifiés, objectifs généraux du programme, réponses apportées aux besoins par le programme, contenu du programme, modalités d'exécution du programme et partenaires associés à son exécution) ;
- rappel du budget détaillé initial (tableau présenté lors du dépôt initial du dossier, par an, dépenses et recettes. Le cas échéant, le tableau des valorisations est reproduit) ;

Deuxième partie :

- déroulement du programme : il s'agit de la description des principales étapes d'exécution du programme (études, commandes, construction, formation, autres activités...) ;
- résultats atteints : Quel est l'impact réel du programme par rapport aux objectifs généraux et aux réponses qu'il devait apporter ? quelles sont les conditions de pérennisation du programme ? ;
- autoévaluation du déroulement du programme et des résultats atteints : il est demandé au bénéficiaire de porter un regard critique (points satisfaisants / points non satisfaisants / points qui auraient pu être traités autrement avec le recul) sur la réalisation de son programme ;
- mise en œuvre de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale : le bénéficiaire doit montrer comment il a transposé dans la réalisation du programme les principes de la Charte ;
- contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement : le bénéficiaire doit mettre à jour les indicateurs et données relatives à la contribution de son programme aux OMD ;
- bilan de l'activité prévue dans les Yvelines : le bénéficiaire réalisera un compte-rendu détaillé et spécifique de son activité dans les Yvelines à laquelle il s'était engagé dans la convention initiale ;
- compte final du programme : il est présenté sous forme de tableau et reprend des dépenses réelles (hors valorisations) engagées par le bénéficiaire sur la durée de la convention, en les détaillant au maximum de façon à pouvoir les relier aux justificatifs produits en annexe du rapport final ;

Conclusion :

- perspectives : le bénéficiaire doit décrire d'une part les modalités mises en place pour assurer la pérennité de son programme (financement des charges de fonctionnement par les bénéficiaires locaux, organes de gestion...) et d'autre part, le cas échéant, les actions qu'il envisage de conduire par la suite et qui pourraient prolonger ce premier programme ;

Les annexes :

- annexe 1 : rapports techniques existants détaillant l'exécution du projet (le cas échéant), lettres d'information éditées par le bénéficiaire, copie d'article de presse...
- annexe 2 : rapport photo et vidéo sur CD-ROM. Le bénéficiaire enregistrera sur un CD-Rom entre 20 et 50 photos présentant son programme à différentes étapes de réalisation, et éventuellement un film vidéo présentant ce programme s'il existe. Les photos et films seront libres de droit et pourront être utilisés par le Département dans le cadre de sa communication sur sa politique de coopération internationale ;
- annexe 3 : copie des justificatifs comptables. Une liste détaillée des justificatifs fournis (identifiant chaque document par un numéro, le nom du bénéficiaire et le montant de la dépense) est établie et figure avant les copies des documents. Si le projet bénéficie d'un portage juridique distinct du bénéficiaire (cas d'une coopérative, d'une association créée pour le projet, d'une société...), le bénéficiaire transmettra copie des états financiers (compte de résultat et bilan) existants. Le bénéficiaire produira en outre des photocopies de factures acquittées et/ou des devis signés ou contrats lorsque les opérations sont encore en cours et que les dépenses doivent encore être honorées, et s'engagera à transmettre ultérieurement la copie des justificatifs manquants. Le cas échéant, les dépenses imputées sur la subvention du Département des Yvelines seront identifiées dans les justificatifs.